

Table des matières

DÉTAILS DE L'APPARENCE	3
DÉPENSES DE L'OTAN	4
DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ	7
EMPLOI POUR LES VÉTÉRANS	10
POLITIQUE SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION	14
POLITIQUE SUR L'ALLOCATION POUR ÉTUDES ET FORMATION	17
L'EXAMEN EXHAUSTIF DES DÉPENSES 2025	21
AUGMENTATIONS DE SALAIRE DANS LES FAC	22
L'ITINÉRANCE CHEZ LES VÉTÉRANS	25
MONUMENT COMMÉMORATIF NATIONAL DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN	29
CHAMP D'HONNEUR NATIONAL DU FONDS DU SOUVENIR	33
SITUATION EN UKRAINE	37
AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM)	41
LES DECISIONS DU TACRA	44
EXPOSITION AUX FOSSES DE BRÛLAGE	48
AVANTAGES POUR LA SANTÉ MENTALE	53
CHIENS D'ASSISTANCE	56
CANNABIS À DES FINS MÉDICALES	60
SERVICES DE TRANSITION	63
SOUTIEN AUX SURVIVANTS ET SURVIVANTES DE TRAUMATISME SEXUEL MILITAIRE	66
FONDS POUR LE BIEN-ÊTRE DES VÉTÉRANS ET DE LEUR FAMILLE	69
FONDS POUR LES SURVIVANTS DES VÉTÉRANS	73
INDEMNITÉ POUR BLESSURE GRAVE	77
FAMILLES ET AIDANTS	81
RECONNAISSANCE	85
VÉTÉRANS AUTOCHTONES	90
VÉTÉRANES	94
VÉTÉRANS 2ELGBTQI+	99
SERVICE EN TEMPS DE GUERRE	105
PLAN MINISTÉRIEL 2025-2026	108
RAPPORT SUR LES RÉSULTATS MINISTÉRIELS 2023-2024	113

RÉSULTATS RELATIFS AUX NORMES DE SERVICE DE 2023-2024	118
RAPPORTS 2024 DU BUREAU DE L'OMBUD DES VÉTÉRANS	122
DONNÉES DU RECENSEMENT SUR LES VÉTÉRANS	126
LITIGES D'ANCIENS COMBATTANTS CANADA.....	130
BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES – BUDGET MINISTÉRIEL 2025-2026	133
FONDS INUTILISÉS	137

Détails de l'apparence

Comité : Comité permanent des anciens combattants (ACVA)

Date : Mardi 21 octobre 2025 (15 h 30 – 17 h 30 HE)

Emplacement : Pièce 415, édifice Wellington, 197, rue Sparks

Sujet : Briefing par le ministre des Anciens Combattants et des représentants du ministère

Témoins :

- **L'hon. Jill McKnight**, C.P., députée, ministre des Anciens Combattants
- **Christine McDowell**, sous-ministre par intérim
- **Steven Harris**, sous-ministre adjoint principal, Prestation des services
- **Amy Meunier**, sous-ministre adjointe, Secteur de la commémoration et des affaires publiques
- **Pierre Tessier**, sous-ministre adjoint, Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels
- **Mitch Freeman**, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement

Membres du comité ACVA :

Président



Marie-France Lalonde
(Orléans, ON – Liberal)



Braedon Clark
(Sackville—Bedford—Preston,
NS - Liberal)

Vice-président



Blake Richards
(Banff—Airdrie, AB - CPC)



Alana Hirtle
(Cumberland—Colchester,
NS – Liberal)

Vice-président



Marie-Hélène Gaudreau
(Laurentides—Labelle, QC – BQ)



Fraser Tolmie
(Moose Jaw—Lake
Centre—Lanigan, SK - CPC)

Secrétaire Parlementaire



Sean Casey
(Charlottetown, PE – Liberal)



Arnold Viersen
(Peace River—Westlock, AB - CPC)



Tatiana Auguste
(Terrebonne, QC – Liberal)



Cathay Wagantall
(Yorkton—Melville, SK - CPC)

DÉPENSES DE L'OTAN

- Les prestations pour les anciens combattants représentent une contribution directe et significative à la réalisation de l'objectif de l'OTAN du Canada.
- Pour 2025-2026, 7,3 milliards de dollars en prestations et services pour les anciens combattants seront inclus dans la contribution du Canada à l'objectif de dépenses de l'OTAN.
- Le budget total de 2025-2026 pour Anciens Combattants Canada est de 7,8 milliards de dollars.
- 94 % du budget d'Anciens Combattants Canada représente des prestations ou des services fournis aux anciens combattants, à leurs familles et aux autres bénéficiaires de programmes.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Contribution d'ACC à l'OTAN

- La contribution d'ACC aux dépenses de l'OTAN a augmenté rapidement en raison du volume croissant des prestations et des services fournis aux anciens combattants.
- 2020-2021 : 3,3 milliards de dollars
- 2024-2025 : 5,7 milliards de dollars
- Tendances : les contributions continueront d'augmenter à mesure que davantage d'anciens combattants auront accès aux prestations et aux services.

Programmes inclus

- La plupart des prestations et services offerts par Anciens Combattants Canada sont inclus, notamment :
 - Indemnisation pour douleur et souffrance
 - Prestation de remplacement du revenu
 - Programme pour l'autonomie des anciens combattants
- Dépenses prévues pour 2025-2026 : 7,3 milliards de dollars

Programmes exclus

- Seul un petit nombre de programmes d'ACC sont exclus des rapports de l'OTAN. En voici quelques exemples :
 - Programmes de recherche
 - Entretien des cimetières et des sépultures
 - Fonctionnement du ministère
- Les exclusions se limitent aux éléments qui ne représentent pas des avantages directs pour les anciens combattants.

Programmes admissibles

- L'OTAN et le ministère de la Défense nationale (MDN) décident quels programmes et services sont admissibles aux dépenses de l'OTAN.
- Assure la cohérence entre les pays dans la déclaration des contributions.

CONTEXTE

Les pays membres de l'OTAN s'étaient précédemment engagés à consacrer 2 % de leur PIB à la défense.

Récemment, le Canada a accepté un nouvel engagement en matière d'investissement dans la défense de l'OTAN, consistant à consacrer 5 % de son PIB à la défense d'ici 2035. Cet engagement a été pris lors du sommet de l'OTAN de 2025.

Selon la méthodologie comptable de l'OTAN, les paiements de programmes aux anciens combattants, en particulier les prestations d'invalidité, sont comptabilisés dans les dépenses de défense admissibles.

La contribution d'ACC est basée sur le nombre de clients recevant des prestations d'ACC et les niveaux de production d'ACC. À mesure que ceux-ci fluctuent, la contribution d'ACC à l'engagement de l'OTAN fluctue également.

Voici un résumé des contributions d'ACC par année

- 2020-2021 - 3,3 milliards de dollars
- 2021-2022 - 3,8 milliards de dollars
- 2022-2023 - 3,8 milliards de dollars
- 2023-2024 - 4,2 milliards de dollars
- 2024-2025 - 5,8 milliards de dollars
- 2025-2026 - 7,3 milliards de dollars

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

- Notre programme de prestations d'invalidité reconnaît les vétérans qui sont tombés malades ou ont été blessés en service. Chaque année, près de 4 milliards de dollars sont versés aux vétérans au titre des prestations d'invalidité.
- Anciens Combattants Canada s'est efforcé de mieux faire connaître ses programmes et ses prestations.
- Au cours des neuf dernières années, le programme de prestations d'invalidité a connu une augmentation de 92 % des demandes, et rien que l'an dernier, celles-ci ont augmenté de 7 %, avec plus de 86 000 nouvelles demandes.
- Afin de prendre des décisions plus rapidement pour les vétérans et leurs familles, nous mettons en œuvre plusieurs mesures visant à réduire les délais d'attente pour les anciens combattants.
- Au cours des trois dernières années, nous avons amélioré les délais de traitement de 43 % et nous continuons à apporter des améliorations.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Délais de traitement**

- Réduit de 43 % depuis 2021-2022
- Réduction à 22,5 semaines au premier trimestre 2025/26 (contre 39,7 semaines actuellement)
- Écart réduit pour les demandes présentées par des femmes et des francophones. Au premier trimestre de 2025-2026 :
 - 23,2 semaines pour les femmes et de 22,3 semaines pour les hommes
 - 24,1 semaines pour les francophones et de 22,1 semaines pour les anglophones

Demandes

- Demandes reçues - Augmentation de 92 % entre 2015-2016 et 2024-2025 :
 - 86 000 (2024-2025) comparativement à 63 000 demandes (2019-2020)
 - 7 200 par mois (2024-2025) comparativement à 6 700 (2023-2024). Une augmentation de 7 %.
- Demandes en attente (premier trimestre de 2025-2026) :
 - 43 731 en attente
 - 12 340 dépassaient la norme de service (c'est-à-dire l'arriéré)
 - 78 % proviennent de demandeurs de retour
- Demandes traitées :
 - 58 900 demandes traitées en 2024-2025. Une augmentation de 6 % par rapport à 2023-2024, 55 700 traitées.
 - 5 100 par mois traitées au premier trimestre de 2025-2026. Une augmentation de 4 % par rapport à 2024-2025, 4 900 par mois.

Stabilisation et Modernisation

- Le Ministère continue de travailler sur un plan de ressourcement à long terme, comme le financement temporaire prendra fin après mars 2026.
- La modernisation en cours inclut l'automatisation, des services dans le cadre de la transformation numérique et ses outils de prise de décisions.
- 22 lignes directrices ont été mises à jour et 11 nouvelles lignes directrices ont été élaborées pour les affections complexes ou à volume élevé.

CONTEXTE

Historiquement, la capacité ACC à résoudre le problème des délais de traitement a été un défi en raison d'une augmentation continue du nombre de demandes reçues depuis 2015-2016 et d'un manque de financement stable des ressources.

Pour suivre le rythme de la demande croissante, le gouvernement s'est engagé à mettre en place une série de mesures temporaires de financement pour les ressources humaines et l'automatisation.

En novembre 2023, le gouvernement a annoncé un financement additionnel de 164,4 millions de dollars, permettant à ACC de maintenir en poste des employés temporaires formés, dédiés au traitement des demandes, jusqu'en mars 2026.

Le Ministère a également mis en œuvre des améliorations technologiques pour accélérer le traitement, notamment un accès plus rapide aux informations des fournisseurs de soins de santé, une révision simplifiée des documents et des lettres de décision préremplies. Les travaux se poursuivent pour étendre l'automatisation et intégrer des outils d'intelligence artificielle afin d'aider les décideurs à examiner de grands volumes de dossiers.

La norme de service pour les prestations d'invalidité est de 16 semaines pour les premières demandes et les réévaluations, et de 12 semaines pour les révisions ministérielles, respectée dans 80 % des cas. Les dossiers complexes peuvent dépasser ces délais, en particulier lorsque l'expertise médicale est requise.

Les demandes sont traitées en priorité pour les vétérans dont la santé est en danger, comme ceux en soins palliatifs, les personnes âgées ou celles ayant des besoins de santé urgents non satisfaits liés à leur condition.

EMPLOI POUR LES VÉTÉRANS

- Lorsque les anciens combattants quittent l'armée, beaucoup mettent à profit les compétences et l'expertise acquises au cours de leur service au Canada pour entamer une seconde carrière dans divers secteurs et industries à travers le pays.
- L'emploi après le service militaire joue un rôle clé dans le bien-être des vétérans, en soutenant leur stabilité financière, en leur redonnant une raison d'être et en favorisant les liens sociaux.
- La Stratégie nationale d'emploi vise à promouvoir l'emploi des vétérans, à appuyer les employeurs et à faciliter l'application des compétences des vétérans en vue d'une carrière après le service militaire.
- Nous travaillons avec les organismes de certification pour améliorer la reconnaissance de la formation et des compétences militaires, aidant ainsi les vétérans à faire une transition plus harmonieuse vers les professions civiles. Ainsi, les vétérans peuvent utiliser leurs compétences, leur leadership et leur expérience du travail d'équipe dans tous les secteurs d'emploi pour aider à bâtir un Canada fort.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Paysage de l'emploi**

- En moyenne, 7 800 membres des FAC sont libérés chaque année, et environ les deux tiers d'entre eux cherchent un emploi civil après leur service.
- Près de 50 % des personnes qui quittent leur emploi recherchent une deuxième carrière qui tire parti de leur formation approfondie.
- 65 % des vétérans de la Force régulière sont embauchés au cours des trois premières années suivant leur libération.
- 28 % des vétérans déclarent éprouver des difficultés à trouver du travail civil, citant des défis tels que la reconnaissance des titres de compétences, les obstacles à la santé et le manque de réseaux.

Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétérane

- 1 200 consultations : des vétérans, des employeurs et des intervenants ont participé à l'élaboration de la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétérane.
- 4 priorités stratégiques : améliorer les services, créer des employeurs prêts à embaucher des vétérans, positionner la fonction publique comme chef de file et établir des partenariats.
- 90 % des éléments de la feuille de route de la Stratégie sont en cours et 50 % des mesures sont terminées.

Mobilisation et partenariats

- Plus de 7 100 inscriptions et plus de 400 présentations d'employeurs dans le cadre de webinaires sur les carrières.
- Plus de 6 000 membres du groupe LinkedIn *Embauchez un(e) vétéran/vétérane*, avec plus de 600 représentants de l'employeur activement mobilisés, publient des dizaines de nouvelles offres d'emploi chaque semaine.
- Des partenariats clés ont été établis avec des intervenants, notamment Du régiment aux bâtiments, Les Fleurons glorieux, Treble Victor Group, Coding for Veterans et Soldiers in Tech.

Programmes et services en matière d'emploi

- Services de réorientation professionnelle : offerts aux vétérans, aux survivants et à leur famille, en fournissant de l'encadrement professionnel, de la préparation de curriculum vitae et d'entrevue, ainsi qu'un placement direct.
- Guichet-emplois pour les vétérans : centre centralisé pour les offres d'emploi, développé en collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) en 2020.

- Modification de la *Loi sur l’embauche des anciens combattants* et de la *Loi sur l’emploi dans la fonction publique* (2015) : modifiées pour accorder un statut d’embauche prioritaire aux vétérans libérés pour des raisons médicales.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) est déterminé à s'assurer que les membres et les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) sont soutenus pendant leur transition vers la vie après le service. L'emploi est un élément essentiel du bien-être général, car il procure une stabilité, une nouvelle raison d'être et des liens sociaux.

Le 28 juin 2024, ACC a lancé la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes (SNEV). Cette stratégie représente une étape importante dans l'amélioration des résultats en matière d'emploi des vétérans, façonnée par plus de deux ans de recherche et de consultation auprès de plus de 1 200 vétérans, employeurs et intervenants partout au Canada.

La stratégie repose sur quatre objectifs stratégiques fondamentaux :

1. **Améliorer les services et élargir les programmes** destinés aux vétérans.
2. Créer et reconnaître des **employeurs « prêts à embaucher des vétérans »** engagés à embaucher, former et maintenir en poste des vétérans.
3. Positionner la **fonction publique comme chef de file** pour l'embauche des vétérans.
4. Établir des **partenariats de confiance** au sein des secteurs public, privé et à but non lucratif.

Initiatives clés

Services de réorientation professionnelle (SRP) : Offrent de l'encadrement, de la préparation de curriculum vitae et d'entrevue, du placement professionnel et du soutien à l'entrepreneuriat pour les vétérans, les survivants et leur famille.

Webinaires sur les carrières : Plus de 7 100 inscriptions de vétérans et 400 présentations d'employeurs, avec des centaines de liens directs avec des employeurs.

Création du groupe LinkedIn *Embauchez un(e) vétéran/vétérane* : Plus de 6 000 membres, dont 600 représentants de l'employeur, et des douzaines de nouvelles possibilités sont affichées chaque semaine.

Guichet-Emplois pour vétérans : Un centre en ligne à guichet unique permettant aux employeurs d'afficher des offres d'emploi directement pour les vétérans, développé en collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) en 2020.

Transfert des compétences et accréditation : Collaboration avec les organismes de certification et les organismes de réglementation pour reconnaître la formation militaire et mettre à profit l'expérience acquise dans le milieu de travail civil.

Partenariats : Collaboration continue avec des organismes comme Du régiment aux bâtiments, Les Fleurons glorieux, Treble Victor Group, Coding for Veterans et Soldiers in Tech.

POLITIQUE SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION

- Le gouvernement du Canada s'engage à assurer la transition des vétérans de la vie militaire à la vie civile. Cela inclut l'emploi des vétérans, un facteur clé du bien-être général des vétérans et de leurs familles.
- La Politique sur le droit de préemption (DPR) offre des possibilités d'emploi aux vétérans depuis plus de 75 ans.
- Il s'agit d'une préférence en matière d'approvisionnement qui oblige les ministères fédéraux à faire appel aux services de gardiens du Corps des commissionnaires (le Corps) avant de solliciter les services d'autres fournisseurs d'agents de sécurité.
- Le 1er avril 2023, ACC a mis en œuvre la *Politique sur l'acquisition de services de gardiens* afin de poursuivre le droit de préemption jusqu'au 31 mars 2026.
- Au cours de cette période de trois ans, ACC a réévalué la politique et ses exigences, mobilise en collaboration avec les intervenants et évalue la pertinence continue du droit de préemption pour soutenir l'embauche des vétérans.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Coût**

- Le gouvernement du Canada dépense environ 350 millions de dollars par année dans le cadre de contrats DPR avec le Corps.

Exigence politique pour les heures travaillées par les vétérans

- La Politique sur le droit de préemption stipule que :
 - au moins 60 % de toutes les heures travaillées dans le cadre de contrats pour chaque exercice en vertu de ce droit soient effectuées par des vétérans;
 - le Corps fournisse à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) des rapports sur son rendement en ce qui a trait aux contrats du gouvernement; et
 - ACC demande au Corps de lui fournir un plan de mesures correctives s'il ne respecte pas l'exigence de 60 % d'heures travaillées par les vétérans.

Difficultés à atteindre les 60 %

- Depuis 2013-2014, le Corps n'a pas satisfait à l'exigence de 60 % d'heures travaillées par les vétérans.
- Malgré les efforts déployés pour améliorer la performance à cet égard, le pourcentage d'heures travaillées par les vétérans continue de diminuer et se situe actuellement à 29,1 % à l'échelle nationale.
- Environ 4 200 vétérans occupant actuellement divers postes au sein de l'organisme (selon le dernier rapport fourni par le Corps, 3 346 d'entre eux travaillent comme gardiens dans le cadre de contrats attribués en vertu du droit de préemption).

Contexte légal

- Le gouvernement s'appuie sur une exception d'intérêt public prévue dans le Règlement sur les marchés de l'État pour justifier l'approvisionnement à source unique des services de gardiennage auprès du Corps.
- Cette disposition permet de ne pas lancer d'appel d'offres lorsque cela ne servirait pas l'intérêt public. Le soutien à l'emploi des vétérans a été la justification invoquée pour recourir à cette exception.
- Le Corps ne respecte pas les exigences de la politique concernant les heures travaillées par les vétérans.

CONTEXTE

Politique Originale

La Politique sur le droit de préemption (DPR) a été établie en 1945 afin d'offrir des possibilités d'emploi aux vétérans tout en répondant aux besoins du gouvernement en matière de sécurité.

Au départ, le droit de préemption relevait du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en vertu de la Politique sur les services communs et comprenait des responsabilités administratives en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Cette politique a été annulée et archivée le 31 mars 2023.

Nouvelle Politique

En février 2023, le Conseil du Trésor a délégué au sous-ministre d'Anciens Combattants Canada le pouvoir, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'émettre, d'administrer, de modifier ou d'annuler une politique administrative pour la mise en œuvre du droit de préemption du 1er avril 2023 au 31 mars 2026.

La nouvelle Politique sur le droit de préemption est mise en œuvre de la même manière qu'elle l'a été historiquement. ACC est maintenant responsable de son administration et il y a une nouvelle exigence selon laquelle ACC doit demander au Corps un plan de mesures correctives pour expliquer comment il fera des progrès en vue d'améliorer son rendement quant aux heures travaillées par les vétérans. Cette exigence a mené le Corps à soumettre, en octobre 2024, un rapport intitulé "Emploi durable pour les vétérans", visant à préciser le rôle qu'il joue dans le soutien aux vétérans ainsi que les défis et enjeux liés au contexte actuel de l'emploi. Bien que le rapport présente diverses mesures mises en œuvre par le Corps pour surmonter ces défis, il confirme que le nombre de vétérans travaillant dans le cadre du DPR demeure bien en deçà de l'exigence de 60 % d'heures travaillées par les vétérans.

À titre d'acheteur central du gouvernement du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) continue d'être responsable de la passation de marchés de services d'agents de sécurité au nom des organisations fédérales, conformément aux exigences du droit de préemption.

À ce jour, la nouvelle politique soit accueillie de façon neutre par un certain nombre d'intervenants internes et externes et de façon négative par l'industrie de la sécurité privée, qui est au courant du non-respect par le Corps de l'exigence relative aux heures travaillées par les vétérans.

En 2024, ACC a lancé la Stratégie nationale pour l'emploi des vétérans (SNEV), conçue pour combler les lacunes existantes et tirer parti des occasions pouvant mener à de nouveaux soutiens améliorés pour les vétérans.

POLITIQUE SUR L'ALLOCATION POUR ÉTUDES ET FORMATION

- L'Allocation pour Études et Formation a été mise en œuvre en 2018 qui fournirait un soutien complet pour couvrir les frais allant jusqu'à quatre ans de collège, université ou éducation technique pour les vétérans après la fin de leur service.
- Cette allocation comprend jusqu'à 99,156.80\$ (indexé annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation) de financement formel pour des programmes postsecondaires.
- Pour être admissible au financement formel, un programme doit mener à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une désignation d'un établissement d'enseignement figurant dans le répertoire des établissements d'enseignement agréés d'Emploi et Développement social Canada. Le programme doit aussi se dérouler pendant au moins 12 semaines au cours d'une période de 15 semaines ou un d'un équivalent à temps plein;
- Un volet de financement pour les cours de courte durée d'un maximum de 6,197.29\$ est également disponible pour les personnes qui souhaitent suivre des cours ou des programmes d'intérêt personnel, mais qui ne satisfont pas aux critères susmentionnés.
- Le Ministère examine actuellement les critères d'admissibilité du programme et les recommandations des parties afin de cerner toute amélioration possible.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Adoption et dépenses**

- Le VAC a traité 2 455 demandes d'admissibilité en 2024-2025. 96 % des demandes ont été traitées dans le délai standard de quatre semaines.
- 1 726 vétérans ont reçu des prestations de l'ETB en 2024-2025.
- Les dépenses prévues pour l'ETB en 2024-2025 s'élevaient à 32,9 millions de dollars.

Admissibilité

- Le financement du AEF peut être accordé à un vétéran qui :
 - a) a servi pendant au moins six ans au total dans la force régulière ou dans la force de réserve, ou dans les deux;
 - b) a été libéré honorablement des Forces canadiennes le 1^{er} avril 2006 ou après cette date ou a été transféré de la force régulière ou d'un sous-élément de la force de réserve à la Réserve supplémentaire à cette date ou après celle-ci.

Programme officiel

- Le programme prévoit un financement pouvant atteindre 99 156,80 \$ (indexé annuellement sur l'IPC) peut être fourni pour les programmes de formation postsecondaire menant à un grade, un diplôme, un certificat ou une certification.
- Les fonds sont destinés à couvrir les frais de scolarité, le matériel pédagogique requis ainsi que le matériel ou les frais liés au programme.

Programme de cours de courte durée

- Une aide financière pouvant atteindre 6 197,29 \$ est également disponible pour permettre aux vétérans de suivre des cours liés à leurs intérêts personnels et à leur développement professionnel.

Évaluation

- En 2022, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'ACC a effectué une évaluation qui a permis de constater que l'AEF fonctionne bien.
- L'admissibilité a été jugée comme étant appropriée et, selon les commentaires des vétérans, l'AEF répond à leurs attentes.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) a créé l'AEF en 2018 pour aider les vétérans à réussir leur transition de la vie militaire à la vie civile, à atteindre leurs objectifs d'études et d'emploi et à se tailler une place dans un marché du travail civil concurrentiel.

L'AEF a été mise en œuvre en 2018 et offre un financement maximal de 99,156.80\$ (indexé annuellement en fonction de l'IPC) pour des programmes d'études postsecondaires menant à un diplôme, à un certificat ou à une désignation. Les fonds visent à couvrir les frais d'études, comme les frais de scolarité, le matériel de cours requis et le matériel ou les frais qui font partie du programme.

Un volet de financement pour les cours de courte durée est également disponible pour les vétérans qui souhaitent suivre des cours d'intérêt personnel. Ce volet de financement offre jusqu'à 6,197.29 (indexé annuellement en fonction de l'IPC) qui peuvent être utilisés pour des cours de courte durée conçus pour la réalisation de soi et le perfectionnement professionnel ou personnel et qui permettent aux vétérans de poursuivre leurs passions, leurs passe-temps et leurs intérêts.

L'AEF est un programme relativement nouveau et en croissance. Il a constamment évolué depuis sa mise en œuvre en 2018, et ACC s'adapte positivement pour répondre aux demandes raisonnables des intervenants.

- En 2019, la législation a été modifiée pour rendre les réservistes supplémentaires admissibles à l'allocation.
- En 2021, la politique a été révisée pour y inclure les programmes d'enseignement technique de plus courte durée dans le cadre du financement d'un programme officiel. Les programmes de cette catégorie sont intenses et axés sur la carrière, et plusieurs comprennent une combinaison de cours en salle de classe et d'apprentissage pratique.

Vérification et examen

Une évaluation de la AEF et du programme de SRP (Services de réorientation professionnelle) qui a été publiée en octobre 2022.

- Il a conclu que la AEF répondait aux attentes des vétérans, que les critères d'admissibilité étaient appropriés et que le programme ne semblait pas inciter les membres des FAC à prendre leur libération.
- L'évaluation a recommandé que le ministère des Anciens Combattants (VAC) entreprenne des efforts pour examiner le montant maximal réglementé disponible pour les cours de courte durée de l'AEF et envisage d'inclure les coûts des examens de licence et des frais connexes.
- L'ACC a mené une analyse interne des politiques à ce sujet et envisage des options dans le contexte des diverses recommandations formulées par les parties prenantes, y compris l'ACC lui-même.

Les réglementations AEF ont été examinées en 2024 dans le cadre du Plan d'examen réglementaire de l'ACC pour la période 2024-2026. Aucune modification n'a été recommandée.

L'EXAMEN EXHAUSTIF DES DÉPENSES 2025

- Le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif des dépenses afin de respecter son engagement à l'égard de dépenses responsables et rentables qui produisent des résultats pour les Canadiens.
- Anciens Combattants Canada a mené un examen et soumis des propositions dans le cadre de ce processus.
- Les résultats de l'examen seront publiés une fois que les décisions auront été prises.

AUGMENTATIONS DE SALAIRE DANS LES FAC

- Le gouvernement du Canada est déterminé à faire en sorte que les membres des Forces armées canadiennes soient rémunérés adéquatement pour leur service.
- Le 8 août 2025, le premier ministre a annoncé des augmentations de salaire rétroactives à avril 2025, ainsi que de nouvelles initiatives en matière d'avantages sociaux et de rémunération qui seront mises en œuvre au cours des douze prochains mois.
- Ces augmentations contribueront à l'engagement du Canada d'atteindre l'objectif de dépenses militaires de l'OTAN et permettront aux FAC d'atteindre les objectifs de recrutement dans les années à venir.
- Le calcul de la prestation de remplacement du revenu (PRR) effectué par Anciens Combattants Canada est fondé sur la solde militaire mensuelle – par conséquent, les augmentations de la solde militaire mensuelle annoncées récemment seront prises en compte dans les calculs des PRR pour les vétérans admissibles libérés le 1^{er} avril 2025 ou après cette date.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Contributions d'ACC aux engagements du Canada envers l'OTAN**

- ACC est le deuxième plus important contributeur (après le MDN) aux dépenses du Canada au titre de l'OTAN.
- Au cours des dix dernières années, la contribution d'ACC est passée de 2,1 milliards de dollars à 7,3 milliards de dollars.

Libération des membres des FAC – Statistiques

- En moyenne, 6 800 vétérans ont été libérés des FAC chaque année au cours des cinq dernières années; de ce nombre, environ 1 860 (27 %) ont été libérés pour raisons médicales chaque année.
- Les membres de la Force régulière sont plus susceptibles d'être libérés pour des raisons médicales et d'avoir droit à la prestation de remplacement du revenu (PRR).
 - Des 21 200 membres des FAC libérés de la Force régulière au cours des cinq dernières années, environ 8 400 (40 %) ont été libérés pour des raisons médicales.

Prestation de remplacement du revenu – Statistiques

- En 2023-2024 :
 - 31 477 clients recevant la PRR;
 - 1,26 milliard de dollars en dépenses.

CONTEXTE

Conformément à l'engagement qu'il a pris lors de l'élection fédérale de 2025, le gouvernement a annoncé officiellement, le 8 août 2025, son intention d'augmenter les salaires dans les FAC et de lancer de nouvelles initiatives en matière de rémunération, d'avantages sociaux et de rémunération.

Le ministère de la Défense nationale (MDN) applique des augmentations rétroactives au 1^{er} avril 2025 qui s'ajoutent à la solde de base. De plus, le MDN ajoutera des indemnités et des avantages sociaux, y compris une nouvelle indemnité de service militaire, calculée en fonction des années de service, au cours des 12 prochains mois (détails à venir).

Ces changements aux salaires dans les FAC contribueront à l'engagement du Canada d'atteindre l'objectif actuel de 2 % de dépenses liées à défense de l'OTAN et de porter ces dépenses à 5 % du PIB annuel en matière de défense d'ici 2035 (dont 3,5 % seront consacrés aux dépenses directes liées à la défense).

Ces augmentations contribueront également aux efforts de recrutement du MDN.

Prestation de remplacement du revenu

La prestation de remplacement du revenu (PRR) d'ACC reconnaît et indemnise les vétérans admissibles pour les répercussions économiques que les problèmes de santé découlant principalement du service ont sur leur capacité à gagner un revenu et à épargner en vue de la retraite.

Le calcul de la PRR permet de s'assurer que les vétérans admissibles de moins de 65 ans reçoivent des prestations équivalant à 90 % de leur « revenu attribué » pendant qu'ils participent au Programme de réadaptation d'ACC. Pour la plupart des vétérans, ce « revenu attribué » équivaut à 90 % de leur solde militaire mensuelle à la libération, rajusté jusqu'à la date à laquelle la PRR est payable.

Par conséquent, les augmentations de salaire dans les FAC (à l'exclusion des primes et des indemnités, qui ne sont pas incluses dans le calcul de la PRR) entraîneront des augmentations proportionnelles de la PRR.

L'ITINÉRANCE CHEZ LES VÉTÉRANS

- Il est inadmissible que des vétérans canadiens se retrouvent en situation d'itinérance. Ils méritent d'avoir un chez-soi sûr et abordable.
- L'itinérance chez les vétérans est un enjeu complexe dont l'élimination nécessitera une approche coordonnée. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les communautés et les partenaires pour y parvenir.
- L'abordabilité du logement demeure une préoccupation urgente pour bon nombre de Canadiens et Canadiennes, y compris les vétérans. Le gouvernement sommes impatients de collaborer aux nouvelles initiatives prévues dans le cadre du programme Créer Maisons Canada afin de veiller au bien-être des vétérans.
- Anciens Combattants Canada travaille en étroite collaboration avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et d'autres intervenants dans le cadre d'initiatives visant à soutenir les vétérans en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- Anciens Combattants Canada travaille à l'échelle locale pour mettre les vétérans en contact avec des organismes communautaires ainsi que des promoteurs et gestionnaires immobiliers qui construisent ou administrent des logements abordables dans leur région.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**L'itinérance chez les vétérans au Canada :**

- On estime à 461 240 le nombre de vétérans canadiens (Recensement 2021).
- En date d'octobre 2025, on estime qu'environ 1 800 vétérans vivent sans abri à travers le Canada au cours d'une année civile (selon les informations des refuges et les dénombrements ponctuels).

Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans (Administré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC)) :

- 106,8 millions de dollars sur 5 ans
- Financement offert au moyen de deux volets :
 - 28 organismes ont reçu du financement dans le **cadre du volet Services et mesures de soutien**, qui met l'accent sur la prestation de suppléments au loyer et de mesures de soutien globales.
 - 6 organismes ont reçu du financement dans le **cadre du volet Renforcement des capacités**, qui met l'accent sur la recherche et l'amélioration de la collecte de données sur l'itinérance chez les vétérans, ainsi que sur le renforcement des capacités des organismes.
- Prestation de suppléments au loyer et de mesures de soutien globales
- Établissement de partenariats avec des organismes communautaires partout au Canada
- En lien avec Vers un chez-soi : Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance
- 1 460 vétérans ont été servis dans le cadre du PLIV (résultats de la première année fondés sur 93,5 % des résultats déclarés, reflétant les vétérans servis jusqu'au 31 mars 2025)

CONTEXTE

Soutien direct d'Anciens Combattants Canada

Anciens Combattants Canada offre une gestion de cas aux vétérans qui ont des besoins complexes.

Les gestionnaires de cas travaillent avec des partenaires locaux, y compris les organismes qui reçoivent des fonds du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, pour mettre les vétérans en relation avec les services de logement et de soutien.

- Le **Fonds d'urgence pour les vétérans** offre un soutien financier d'urgence aux vétérans, à leur famille et à leurs survivants à risque en raison d'une situation urgente et inattendue.
- Le **Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille** fournit du financement à des organismes pour qu'ils entreprennent des projets de recherche et des initiatives qui soutiennent le bien-être des vétérans, y compris dans le but d'aider les vétérans en situation d'itinérance.

Premier rapport du Comité permanent des anciens combattants, *Vers la fin de l'itinérance chez les vétérans (2022)*

Le gouvernement est d'accord avec le Comité pour dire que l'itinérance est un enjeu complexe pour lequel la solution nécessite de nombreuses interventions coordonnées. Le gouvernement prend des mesures par l'intermédiaire d'initiatives comme le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, qui offre des suppléments au loyer et des mesures de soutien globales aux vétérans en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Anciens Combattants Canada continue de travailler avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour exécuter ce programme et recueillir des données pour mieux comprendre l'enjeu. Le gouvernement continue également de collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires afin d'améliorer le soutien et les services offerts aux vétérans.

Les sources de données les plus récentes indiquent que le nombre de vétérans en situation d'itinérance, y compris ceux en situation d'itinérance cachée, est passé de 2 600 en 2019 à environ 1 800.

Le gouvernement adopte une « approche pangouvernementale et collaborative, fondée sur des données probantes » pour mettre fin à l'itinérance chez les vétérans comme suit :

- Investir dans le logement et les services de soutien
- Financer des projets communautaires novateurs
- Améliorer la coordination et la prestation des services
- Mettre l'accent sur les données et la recherche
- Mobiliser les intervenants partout au Canada

MONUMENT COMMÉMORATIF NATIONAL DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN

- Le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan rendra hommage au dévouement et au sacrifice des membres des Forces armées canadiennes qui ont servi en Afghanistan ainsi qu'au soutien qu'ils ont reçu de la part des Canadiens ici, au pays.
- Le 19 juin 2023, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il avait retenu une conception et une approche conceptuelle pour le monument soumises par une équipe de conception dirigée par Adrian Stimson, membre de la nation Siksika qui a travaillé comme artiste auprès des Forces armées canadiennes en Afghanistan.
- Le choix de l'équipe Stimson reflète la rétroaction reçue de la part des vétérans, de leurs familles et d'autres personnes ayant servi lors de cette mission.
- Le 19 juin 2025, le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale a accordé la dernière approbation fédérale du design requise selon le concept de l'équipe Stimson.
- Le 23 septembre 2025, lors de la réunion du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale, l'autorisation a été accordée de procéder à un appel d'offres pour la phase de construction du projet.
- La construction du monument devrait commencer au printemps 2026 et se terminer en 2028. Une cérémonie d'inauguration et de dévoilement suivra la fin des travaux.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES

- Le 19 juin 2025, la Commission de la capitale nationale a accordé la dernière approbation requise pour le concept de design de l'équipe Stimson, ce qui a permis d'entreprendre les travaux de construction restants et de planifier le dévoilement du monument. Le concept du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan est complexe et comporte beaucoup de détails symboliques, textuels et conceptuels. De plus, l'échéance des travaux de construction dépendra notamment des droits de douane, de la disponibilité des matériaux et des compétences spécialisées requises.
- Le 23 septembre, lors de la réunion du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale, l'autorisation a été accordée de procéder à un appel d'offres pour la phase de construction du projet.
- L'appel d'offres devrait avoir lieu à l'automne 2025 en vue de l'attribution d'un contrat au début de 2026.
- Une cérémonie de première pelletée de terre devrait avoir lieu au printemps 2026 pour marquer le début officiel de la phase de construction du projet.
- L'inauguration du monument est prévue pour l'été 2028.
- Des délais additionnels ont été enregistrés dans la réalisation du monument en raison de la nécessité de confirmer une source de financement sûre et durable avant de poursuivre les travaux.
- Le processus d'approbation de la Commission de la capitale nationale exige que ACC confirme le financement avant que la mise en œuvre puisse se poursuivre.

CONTEXTE

Plus de 40 000 Canadiens étaient en service en Afghanistan entre 2001 et 2014, nombreux ont perdu la vie au cours de leur service en Afghanistan notamment 158 membres des FAC et sept civils, soit un diplomate, des travailleurs humanitaires, un entrepreneur gouvernemental et un journaliste. La mission en Afghanistan se classe cinquième dans la liste des engagements militaires les plus meurtriers du Canada. Elle a aussi fait des milliers de victimes de blessures physiques et psychologiques.

Le 8 mai 2014, le gouvernement du Canada a annoncé la construction d'un monument pour commémorer la mission en Afghanistan. Anciens Combattants Canada (ACC) est chargé de financer la construction du monument, Patrimoine canadien (PCH) est responsable de la gestion du projet et la Commission de la capitale nationale (CCN) doit s'occuper de la mise en œuvre du projet et sera le propriétaire du monument lorsqu'il sera achevé.

En juin 2019, le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale a approuvé le site du monument situé en face du Musée canadien de la guerre, sur les plaines LeBreton.

En août 2019, Patrimoine canadien a lancé la première étape du concours de conception. Il a ainsi invité des équipes d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes et d'autres professionnels du design urbain à soumettre leur candidature.

En mai 2020, cinq équipes de conception ont été retenues par un jury indépendant composé de sept membres. Le jury a été mis sur pied pour le processus du concours.

Du 20 mai au 9 juin 2021, Patrimoine Canada a coordonné l'affichage en ligne des propositions de conception soumises par les finalistes et mené un sondage à ce sujet. Plus de 12 000 personnes ont répondu au sondage.

En novembre 2021, le concept de design de l'équipe Daoust a été sélectionné comme gagnant par les sept jurés du concours.

Après réflexion, Anciens Combattants Canada a décidé de sélectionner le concept de design et l'approche de l'équipe Stimson, au lieu de la proposition de l'équipe Daoust, pour la construction du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan comme ce concept correspond mieux aux commentaires reçus de la part des vétérans, de leurs proches et d'autres participants à la mission dans le cadre du sondage en ligne.

Le 31 octobre 2023, après la décision d'ACC de retenir plutôt le concept de l'équipe Stimson, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) a commencé une étude sur le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan.

Le Comité permanent a subséquemment adopté une motion, soit : « Que le Comité dénonce la volteface du gouvernement et le non-respect des règles dont a fait preuve le gouvernement en décidant de ne pas décerner la conception du monument commémoratif à l'équipe liant l'artiste Luca Fortin et la firme d'architecte Daoust Lestage

MONUMENT COMMÉMORATIF NATIONAL DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN

Source : COMMÉMORATION ET AFFAIRES PUBLIQUES | Date : 2025/10/08

Lizotte Stecker ayant remporté le concours mené par une équipe d'experts mise sur pied par le gouvernement libéral lui-même. »

En février 2025, Anciens Combattants Canada a conclu un règlement avec l'équipe Daoust, soit celle initialement choisie par le jury. Les modalités du règlement font l'objet d'une clause de confidentialité et ne peuvent donc pas être diffusées publiquement.

CHAMP D'HONNEUR NATIONAL DU FONDS DU SOUVENIR

- Nous travaillons avec le Fonds du Souvenir pour nous assurer que le Champ d'honneur national (CHN) demeure un lieu de commémoration solennel.
- Le Fonds du Souvenir est un intervenant important car l'organisation offre le Programme de funérailles et d'inhumation du Ministère et soutient les vétérans du Canada et leur famille.
- Le Fonds du Souvenir a demandé au gouvernement du Canada de prendre en charge le cimetière.
- Le Ministère continue de faire preuve de diligence raisonnable concernant cette demande et continuera à tenir la direction du Fonds du Souvenir informé de ce travail important.
- Les travaux de diligence raisonnable devraient être achevés en décembre 2025.

FAITS & CHIFFRES RAPIDES

- Il existe des centaines de cimetières militaires à travers le Canada.
- Le CHN est le plus grand cimetière militaire privé.
- Anciens Combattants Canada entretient environ 250 000 stèles funéraires de vétérans admissibles dans plus de 7 800 cimetières partout au pays.
- Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 24,4 M\$ sur cinq ans pour l'entretien des stèles funéraires de vétérans. Plus de 110 000 réparations ont été effectuées à date aux sépultures de vétérans dans des cimetières à l'échelle nationale.
- Une partie du financement du projet servait également à réparer l'infrastructure des cimetières comptant un grand nombre de sépultures de vétérans, notamment le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir où ACC a investi environ 1,57 M\$ de 2018-2019 à 2022-2023.
- Le financement supplémentaire et le travail réalisé depuis 2018 nous ont bien positionnés pour continuer la tâche importante d'honorer les vétérans du Canada et de préserver l'héritage qu'ils ont laissé. Nous poursuivrons la visite des lieux de sépulture des vétérans canadiens, l'inspection des pierres tombales et l'entretien de celles-ci comme il se doit.
- ACC possède et entretient deux petits cimetières historiques, soit le Cimetière des anciens combattants (God's Acre) en Colombie-Britannique et le cimetière Fort Massey en Nouvelle-Écosse, lesquels ont été acquis dans les années 1940 et lesquels sont appuyés d'un budget d'entretien annuel de 1,25 million de dollars.
- Aucun nouveau cimetière n'a été acquis par ACC depuis les années 1940; le CHN est nettement plus grand et plus complexe à gérer que les cimetières ministériels existants.
- Le cimetière militaire national de Beechwood est entretenu en partenariat avec d'autres entités fédérales; ACC finance uniquement les services horticoles dans le cadre de son mandat actuel.

CONTEXTE

Le Fonds du Souvenir a été créé en 1909 afin que tous les vétérans reçoivent des funérailles et une inhumation en toute dignité. L'organisation à but non lucratif se charge de l'exécution du Programme de funérailles et d'inhumation d'Anciens Combattants Canada (ACC). En 1930, l'organisation a créé son propre cimetière dédié aux sépultures de vétérans, soit le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir, à Pointe-Claire (Québec).

ACC ne participe actuellement pas à l'exploitation ni au financement du Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir. Toutefois, le Ministère a investi environ 1,57 M\$ dans l'entretien des stèles funéraires du cimetière de 2018-2019 à 2022-2023. Cet investissement faisait partie de l'engagement de 24,4 M\$ sur cinq ans annoncés dans le budget de 2018 pour l'entretien des stèles funéraires de vétérans.

Par ailleurs, ACC a procuré du financement par l'entremise du Programme de partenariat pour la commémoration en appui aux cérémonies du cimetière et des réparations à la Porte du Souvenir. Le Ministère appuie aussi les projets de monuments commémoratifs de guerre dans les collectivités de filiales du Fonds du Souvenir partout au pays.

En mars 2020, le Fonds du Souvenir a écrit au ministre des Anciens Combattants pour demander qu'ACC « prenne des mesures afin d'ajouter le Champ d'honneur national aux autres cimetières militaires du Canada qu'il possède et gère déjà ». Le Fonds du Souvenir propose un transfert gratuit de la propriété du cimetière et un transfert des fonds restants dans son Fonds d'entretien perpétuel (estimé à 900 000 dollars en janvier 2025).

À des fins de diligence raisonnable dans le cadre de cette demande, ACC a demandé à Services publics et Approvisionnement Canada de l'aider en menant un examen du site qui déterminera l'investissement requis pour le rendre conforme à la réglementation des biens de l'État. L'évaluation du site, qui s'est déroulée de 2021 à 2023, comprenait le fonctionnement et la gestion du site, la santé et la sécurité, l'accessibilité, et l'environnement. ACC a reçu le rapport final en janvier 2024.

En mai 2024, un député a lancé une pétition pour signature demandant au gouvernement du Canada de prendre un « engagement public et complet en 2024 pour assumer la supervision, la gestion et le financement du Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir ». La réponse, présentée le 18 novembre 2024, indiquait qu'ACC continuerait de collaborer avec le Fonds du Souvenir afin de garantir que le Champ d'honneur national demeure un lieu de repos final approprié et respectueux pour les vétérans pendant de nombreuses années encore.

ACC continue de faire preuve de diligence raisonnable. En 2025-26, Services publics et approvisionnements Canada (SPAC) entreprend les travaux suivants : phase trois de l'évaluation environnementale, géomatique (plan d'arpentage), avis archéologique, évaluation de la valeur marchande, recherche de titres (effectuée par Justice Canada), évaluation des matières dangereuses, analyse de l'eau et inspection des puits. Les travaux devraient être achevés en décembre 2025.

Le Fonds du Souvenir a assuré le Ministère qu'il apporterait son soutien en cas de besoin pour faciliter le processus. De même, ACC a réitéré son engagement de tenir le Fonds du Souvenir au courant de tout nouveau développement et nous travaillons à s'assurer à ce que le CHN demeure un lieu de repos final respectueux pour les vétérans.

SITUATION EN UKRAINE

- Le Canada est l'un des plus fervents défenseurs de l'Ukraine sur la scène internationale, et nos deux pays entretiennent des liens bilatéraux profonds et de longue date. Le Canada a apporté un soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et aux efforts de réforme de l'Ukraine.
- Le gouvernement du Canada a signé l'Accord de coopération en matière de sécurité entre le Canada et l'Ukraine avec le gouvernement ukrainien en février 2024.
- Anciens Combattants Canada a contribué à cet accord et est responsable de deux des objectifs :
 - la mise en commun de stratégies, de normes, de cadres et de pratiques exemplaires visant à soutenir les anciens combattants; et
 - la mise en commun de l'expertise, des données probantes et des conseils concernant la mise en œuvre de programmes et de services destinés aux anciens combattants et aux membres de leur famille.
- Un protocole d'entente (PE) a ensuite été établi pour appuyer ces objectifs. La signature de ce PE a eu lieu le 11 février 2025, lors des Jeux Invictus 2025 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Il a été signé par l'ancien ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale et par le ministre des Anciens Combattants de l'Ukraine.
- Anciens Combattants Canada a mis sur pied en septembre 2024 un groupe de travail interne chargé de partager avec le ministère des Anciens Combattants de l'Ukraine de stratégies,

de cadres et de pratiques exemplaires pour les anciens combattants et les membres de leur famille.

- Anciens Combattants Canada fournit des services et des avantages aux anciens combattants qui sont été blessés ou sont tombent malades pendant leur service dans les Forces armées canadiennes.
- Toute personne blessée ou malade en raison de circonstances non liées au service militaire canadien n'est pas admissible aux avantages.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Aperçu humanitaire et des pertes humaines

- Pertes civiles : en juin 2025, l'ONU faisait état d'au moins 13 580 civils tués et 34 115 blessés en Ukraine.
- Pertes militaires : le projet UA Losses (Ukraine) recense 70 935 soldats ukrainiens tués, 64 995 disparus et 6 087 capturés. Pour les forces russes (à l'exclusion de la RPD/RPL), la BBC et Mediazona font état de 124 832 morts confirmés jusqu'en août 2025.

Déplacement et population

- Population d'avant-guerre : la population ukrainienne a considérablement diminué, passant d'environ 44 millions d'habitants (2021) à environ 33 millions en 2025.
- Réfugiés à l'étranger : à la mi-2025, plus de 6,9 millions d'Ukrainiens sont enregistrés comme réfugiés dans le monde, dont un grand nombre en Allemagne (~1,2 million), en Pologne (~1 million) et en République tchèque (~400 000).
- Déplacements internes : environ 4 millions de personnes restent déplacées à l'intérieur de l'Ukraine.

Impact économique et infrastructurel

- Contraction et reprise du PIB : le PIB de l'Ukraine a reculé d'environ 28,8 % en 2022, puis a rebondi avec une croissance de 5,3 % en 2023 et une augmentation d'environ 13 % du PIB par habitant.
- Dommages économiques : selon les estimations, les dommages totaux causés aux infrastructures et à l'économie ukrainiennes dépassent 700 milliards de dollars (selon le Premier ministre ukrainien) ou 138 milliards de dollars (selon KSE).
- Performance sectorielle : en 2025, l'économie ukrainienne devrait connaître une croissance d'environ 2,5 %, signe d'une reprise progressive.

CONTEXTE

En février 2022, l'Ukraine a invité les étrangers à se joindre à ses forces armées en réponse à l'invasion de la Russie. Depuis, des citoyens de nombreux pays, y compris le Canada, se seraient rendus en Ukraine pour se joindre la légion internationale pour la défense territoriale de l'Ukraine.

La Loi sur l'enrôlement à l'étranger du Canada interdit aux Canadiens de s'enrôler dans l'armée ou la marine d'un État étranger en guerre avec un État ami. Ainsi, dans un conflit où le Canada est neutre, les Canadiens ne peuvent pas se joindre aux forces armées d'une partie hostile.

Affaires mondiales Canada continue de déconseiller à tous les Canadiens de se rendre en Ukraine et en Russie. Puisque la capacité d'Affaires mondiales Canada de fournir des services consulaires en Ukraine est très limitée, les Canadiens ne peuvent pas dépendre du gouvernement du Canada pour aider les Canadiens à quitter l'Ukraine.

Toute personne blessée ou malade en raison de circonstances non liées au service dans les Forces armées canadiennes n'est pas admissible aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada, y compris la situation actuelle en Ukraine.

Le gouvernement du Canada n'a pas fourni de services ni d'avantages aux Canadiens qui ont pris part à des conflits passés auxquels le Canada n'était pas un participant (c'est-à-dire la guerre du Vietnam, la guerre civile espagnole et la guerre civile américaine). Les partenaires d'Anciens Combattants du Groupe des cinq ont confirmé qu'ils n'accordaient pas d'avantages aux citoyens, y compris aux anciens combattants, qui se joignent la légion internationale pour la défense territoriale de l'Ukraine.

Toute répercussion sur les avantages et les services offerts aux anciens combattants sera évaluée au cas par cas au fur et à mesure que les anciens combattants qui se rendent en Ukraine se manifestent.

AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM)

- L'aide médicale à mourir (AMM) n'est pas un service qu'Anciens Combattants Canada (ACC) offre. C'est une question médicale profondément personnelle entre un patient et son professionnel de la santé. Les employés d'ACC n'ont ni le rôle ni le mandat de recommander le recours à cette pratique ni de l'aborder.
- Notre priorité demeure de soutenir les vétérans et leurs familles avec dignité et respect.
- Nos employés sont formés pour référer les vétérans qui se renseignent sur l'AMM à leur fournisseur de soins primaires, et pour s'assurer que les vétérans et leurs familles connaissent toute la gamme de prestations et de soutiens qui leur sont offerts.
- Anciens Combattants Canada est au courant des actions judiciaires en lien avec l'Aide médicale à mourir. Il serait inapproprié pour le Ministère de commenter davantage les détails.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Actions correctives**

- Une enquête complète a été lancée en août 2022.
- L'enquête comprenait l'examen de 402 000 dossiers particuliers de clients depuis 2016 dans nos trois systèmes.
- Quatre cas inappropriés confirmés, tous impliquant un seul employé. L'employé ne travaille plus pour ACC.
- Formation obligatoire sur l'AMM mise en place pour tout le personnel.
- Rappels et directives continus envoyés au personnel de première ligne.

Litige impliquant l'AMM

- Deux poursuites intentées contre ACC depuis janvier 2018 concernant l'AMM.
- Un procès a été réglé; les termes sont confidentiels
- Un procès est toujours en cours.

Portée de l'AMM

- La responsabilité incombe aux systèmes de santé provinciaux/territoriaux.
- Administré par des médecins ou des infirmières praticiennes, conformément aux garanties fédérales.
- Ce n'est pas un programme ou un service du VAC.

CONTEXTE

Les préoccupations concernant l'Aide médicale à mourir (l'AMM) et Anciens combattants Canada (ACC) sont apparues en août 2022, lorsque le Ministère a été informé d'un incident où un employé a discuté de façon inappropriée de l'AMM avec un vétérán. ACC a immédiatement agi en présentant ses excuses au vétérán, en lançant une enquête complète et en mettant en place des mesures de protection pour éviter que cela ne se reproduise.

ACC a examiné plus de 402 000 dossiers particuliers de clients depuis 2016 dans nos trois systèmes. Cet examen a confirmé quatre cas de discussions inappropriées sur l'AMM, tous impliquant le même employé. Ces preuves ont montré qu'il ne s'agissait pas d'un problème systémique, mais d'un cas isolé. L'employé n'est plus au sein du Département.

À la suite de l'enquête, ACC a renforcé ses directives et sa supervision. Une formation obligatoire sur l'AMM a été introduite pour tout le personnel, accompagnée de directives selon lesquelles les employés ne doivent en aucun cas relever ou recommander l'AMM. Des rappels réguliers sont également envoyés au personnel de première ligne pour renforcer ces attentes.

L'AMM n'est pas un programme ou un service ACC. Les décisions concernant l'AMM relèvent des systèmes de soins de santé provinciaux et territoriaux et sont administrées par des médecins ou des infirmières praticiennes dans le cadre des garanties fédérales. Les employés d'ACC n'ont aucun mandat pour recommander ou discuter l'AMM. Le rôle des employés d'ACC est de soutenir les vétérans en s'assurant qu'ils connaissent l'ensemble des prestations, programmes et ressources communautaires disponibles, et de référer toute question au fournisseur de soins primaires du vétérán.

LES DECISIONS DU TACRA

- Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui fonctionne indépendamment d'Anciens Combattants Canada et de moi en tant que ministre. Le ministre n'intervient pas – et ne peut intervenir – dans ses décisions.
- Le taux élevé de décisions favorables du Tribunal reflète son mandat qui est d'accorder aux vétérans tout le bénéfice du doute, comme l'exige la loi. Cela comprend la prise en compte de nouvelles preuves médicales, les changements de politique et le témoignage personnel des vétérans eux-mêmes.
- De nombreuses décisions favorables ne sont pas des annulations des décisions d'ACC, mais des augmentations des prestations pour des conditions qui étaient déjà reconnues. Cela montre que le système fonctionne pour s'assurer que les vétérans reçoivent tout le soutien auquel ils ont droit.
- Les décisions du Tribunal sont guidées par la législation, le précédent juridique et un cadre d'assurance qualité solide. Les vétérans ont également accès à une représentation juridique gratuite pour les aider à naviguer dans le processus d'appel.
- En fin de compte, la raison d'être du Tribunal est d'assurer l'équité et la justice pour les vétérans. Son indépendance est une pierre angulaire de cette mission, et je soutiens pleinement son rôle dans l'exécution de cette responsabilité.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES**Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)**

- Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) offre aux vétérans, aux membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et à leur famille, un processus d'appel indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada en matière de prestations d'invalidité.
- Le Tribunal n'a aucun lien de dépendance avec le Ministère/le ministre, ce qui garantit aux demandeurs un processus d'appel équitable et indépendant.
- Les vétérans qui ne sont pas satisfaits d'une décision rendue par ACC en matière de prestations d'invalidité disposent de deux niveaux de recours devant le Tribunal : une audience de révision et une audience d'appel.
- En 2024-2025, le Tribunal a reçu 9 412 demandes et tenu un total de 6 123 audiences. Au cours de la dernière année, 89 % des vétérans dont les cas ont été entendus ont reçu des prestations supplémentaires pour leurs invalidités liées au service.

Le bénéfice du doute

- La disposition « bénéfice du doute » de la loi a été interprétée par la Cour fédérale du Canada dans plusieurs décisions qui éclairent l'application de ce principe par le Tribunal.

Le principe de transparence judiciaire

- Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est lié par le principe de transparence judiciaire, qui assure la transparence et la responsabilité.
- Les audiences sont ouvertes au public, et les décisions sont publiées sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique. Les demandeurs visés par une décision de le Tribunal ont le droit de demander un autre redressement, y compris un contrôle judiciaire par la Cour fédérale du Canada.

CONTEXTE

Tous les membres du tribunal sont nommés au moyen d'un processus concurrentiel administré par le Bureau du Conseil privé. Ils sont mandatés pour fournir des audiences et des décisions équitables, impartiales et quasi judiciaires sur les questions de prestations d'invalidité.

En ce qui concerne le droit partiel, Anciens Combattants Canada a adopté une approche uniforme en 2018 pour assurer la justice et l'équité pour les vétérans dans des circonstances similaires. Le Tribunal a le pouvoir de réexaminer les décisions dans les cas d'erreur de fait ou de droit, ou lorsque de nouveaux éléments de preuve sont présentés. Les changements importants dans la politique d'ACC qui profitent aux vétérans sont abordés dans cette disposition, et la décision qui en découle parle d'elle-même.

La section « bénéfice du doute » de la législation a été interprétée par la Cour fédérale du Canada dans plusieurs décisions qui éclairent l'application de ce principe par la Commission.

Le programme du Tribunal est régi par la [Loi sur le Tribunal des anciens combattants \(révision et appel\)](#). Il s'agit d'un tribunal administratif indépendant qui fonctionne indépendamment d'Anciens Combattants Canada. Le président du Tribunal est responsable de la prestation du programme d'appel et rend compte directement au Parlement par l'entremise du ministre des Anciens Combattants.

Les membres du tribunal président à tous les niveaux de recours. Un solide programme d'assurance de la qualité les aide à s'assurer que les décisions sont conformes au mandat prescrit par la loi, aux décisions antérieures de le Tribunal et à la jurisprudence de la Cour fédérale.

Favoriabilité :

- En ce qui concerne les taux de favoriabilité, comme le prévoit son mandat, le Tribunal a la pleine et exclusive compétence pour entendre, trancher et traiter toutes les demandes d'examen et d'appel qui peuvent lui être présentées en vertu de la [Loi sur les pensions](#), la [Loi sur le bien-être des vétérans - Partie 3](#), la [Loi sur les allocations aux anciens combattants](#) et d'autres lois du Parlement.
- Le Tribunal peut annuler des décisions prises par ACC pour plusieurs raisons, y compris la présentation de preuves médicales nouvelles ou mises à jour ou les changements apportés à la politique d'ACC. L'une des principales caractéristiques du programme d'appel du Tribunal est que les vétérans peuvent comparaître devant les membres du Tribunal pour expliquer comment leur maladie ou blessure est liée à leur service et comment cela affecte leur vie quotidienne. Ce témoignage personnel permet aux membres du comité de poser des questions éclairantes et d'acquérir une compréhension plus approfondie de chaque cas. De plus, lorsqu'ils interjettent appel auprès du Tribunal, les vétérans ont l'avantage d'avoir accès à

une représentation juridique gratuite par l'entremise du Bureau de services juridiques des pensions pour les soutenir tout au long du processus d'appel.

Il est important de noter que les taux favorables du Tribunal ne reflètent pas seulement les cas où des décisions d'ACC ont été renversées. Environ un tiers des décisions favorables résultent d'augmentations de l'évaluation d'une affection déjà admissible. Par exemple, si un vétéran a reçu une décision favorable d'ACC mais qu'il a demandé une évaluation plus élevée, l'augmentation qui en résulte serait considérée comme une décision favorable du Tribunal. Ces décisions sont fondées sur des preuves médicales présentées au Tribunal.

EXPOSITION AUX FOSSES DE BRÛLAGE

- Plus de 4 000 membres des Forces armées canadiennes ont servi dans la région du golfe Persique entre 1990 et 1991, et plus de 40 000 ont servi sur le théâtre des opérations en Afghanistan entre 2001 et 2014.
- Les fosses de brûlage étaient couramment utilisées sur les bases alliées pendant ces déploiements pour éliminer divers types de déchets, en raison du manque d'installations d'élimination des déchets et des problèmes de sécurité liés à leur mise en place.
- Les membres et les vétérans des Forces armées canadiennes ont fait part de leurs préoccupations concernant l'exposition aux fosses de brûlage pendant leur service dans le golfe Persique et en Afghanistan, et plaident pour que des recherches soient menées sur l'incidence des fosses de brûlage sur la santé des soldats et des vétérans canadiens, des années plus tard.
- Anciens Combattants Canada examine chaque cas individuellement, en fonction des circonstances particulières et des éléments de preuve disponibles, et encourage tout vétéran ou militaire en service ayant une invalidité qu'il estime liée à son service à présenter une demande pour la série de programmes d'ACC, y compris la réadaptation, prestations de soins de santé, soutien financier et prestations d'invalidité.
- Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale continuent de suivre les recherches internationales sur la question.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Les États-Unis PACT Act

- En août 2022, les États-Unis ont adopté la PACT Act, une loi qui élargit les soins de santé et les avantages offerts par le ministère des Anciens Combattants aux vétérans exposés à des fosses de brûlage, et à d'autres substances toxiques.
- La législation actuelle d'Anciens Combattants Canada permet aux personnes dont l'invalidité est reconnue comme étant liée à leur service d'avoir droit à des prestations d'invalidité, de soins de santé et de réadaptation.

Effets à long terme de l'exposition aux fosses de brûlage sur la santé des vétérans

- ACC a déjà examiné les taux de mortalité des vétérans déployés dans le golfe Persique, dont certains ont également été exposés à des fosses de brûlage. Aucune différence n'a été observée entre les vétérans qui ont été déployés et ceux qui ne l'ont pas été.
- ACC suit de près les initiatives internationales en cours visant à comprendre et à caractériser les liens entre les fosses d'incinération et la santé des anciens combattants. ACC dirige également un groupe de travail du Comité de recherche sur les anciens combattants des Five Eyes consacré à l'exposition professionnelle dans le domaine militaire et entretient de bonnes relations avec les administrations de la défense et des anciens combattants des pays membres sur ce sujet.
- Tout est mis en œuvre pour éviter l'utilisation de fosses de brûlage comme moyen d'élimination des déchets. L'utilisation de fosses de brûlage à ciel ouvert peut être maintenue comme solution à court terme lors d'opérations d'urgence, lorsqu'aucune autre solution n'est envisageable. À plus long terme, les incinérateurs, les centres d'enfouissement technique ou d'autres pratiques acceptées de gestion des déchets solides doivent être utilisés dans la mesure du possible.

Collecte de données sur l'exposition militaire

- Anciens Combattants Canada reconnaît que des renseignements objectifs et individuels sur les expositions militaires, recueillis de préférence au cours de la carrière d'une personne, sont idéaux pour éclairer une recherche solide sur la santé de la population concernant les questions de causalité pour les vétérans, ainsi que les mesures de protection de la santé des FAC visant à minimiser les expositions et les répercussions sur la santé à l'avenir.
- Le ministère de la Défense nationale travaille actuellement à la mise en place d'un répertoire électronique des données sur l'exposition, appelé Système de gestion de l'information sur la protection de la santé des FC (SGIPSFC). L'objectif

de ce système électronique est de suivre les données sur l'exposition du personnel des FAC au niveau individuel au fil du temps.

CONTEXTE

Initiatives de recherche actuelles et prévues

Les renseignements sur l'exposition aux fosses de brûlage pendant le déploiement ne sont pas systématiquement suivis ou consignés dans les dossiers de service individuels des FAC, et ils ne sont pas non plus enregistrés dans un format permettant d'effectuer des recherches. Par conséquent, ni ACC ni le MDN ne sont en mesure d'utiliser ces renseignements à des fins de recherche.

Anciens Combattants Canada dirige et surveille diverses initiatives de recherche visant à comprendre les répercussions sur la santé des fosses de brûlage et d'autres expositions militaires :

1. Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale collaborent à l'Étude du cancer et de la mortalité chez les membres des Forces canadiennes (ECMFC), une cohorte longitudinale unique de 40 ans de membres et de vétérans des FAC. L'équipe de recherche étudie les liens entre les antécédents professionnels et l'incidence du cancer chez le personnel des FAC et les vétérans, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les effets du déploiement et des expositions connexes, comme les fosses de brûlage.
2. ACC dirige un groupe de travail du Comité de recherche sur les vétérans du Groupe des cinq sur les expositions militaires et entretient des relations étroites avec les administrations de la défense et des vétérans des pays membres sur ce sujet.
3. ACC suit de près les initiatives internationales en cours visant à comprendre et à caractériser les liens entre les fosses de brûlage et la santé des vétérans. Pour ce faire, il participe régulièrement aux réunions du comité consultatif de recherche américain sur les maladies des vétérans de la guerre du Golfe (dont le champ d'action comprend les expositions aux fosses de brûlage et leurs répercussions sur la santé des vétérans) et surveille les déclarations de principes de l'autorité médicale australienne chargée du rapatriement, qui énoncent les facteurs établissant un lien entre le service militaire et certaines affections, notamment les expositions liées aux fosses de brûlage.

Décisions d'ACC concernant les prestations d'invalidité liées à l'exposition

Anciens Combattants Canada détermine l'admissibilité à une prestation d'invalidité liée à l'exposition à une fosse de brûlure au cas par cas, en fonction des mérites individuels de chaque cas et des éléments de preuve disponibles.

Il existe un cadre politique d'ACC qui fournit une orientation pour l'évaluation des demandes de compensation d'invalidité relatives à des affections précises et/ou à l'exposition à des matières dangereuses. Le cadre se compose de deux politiques :

1. [Évaluation et classification d'avis d'experts en matière de santé et de preuves scientifiques](#), qui fournit une orientation sur l'évaluation et la catégorisation des

éléments de preuve scientifique, ainsi qu'une norme claire en matière de seuil d'éléments de preuve; et

2. [Exposition aux matières dangereuses et à la radiation](#), qui fournit une orientation aux arbitres des prestations d'invalidité sur la manière d'interpréter les éléments de preuve, y compris les avis d'experts, dans le cas d'une exposition à des matières dangereuses.

Ensemble, ces politiques permettent de traiter ces types de demandes de manière cohérente et transparente.

AVANTAGES POUR LA SANTÉ MENTALE

- Lorsque les vétérans présentent une demande de prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, Anciens Combattants Canada veut qu'ils aient accès au soutien en santé mentale dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.
- Les avantages pour la santé mentale permettent aux vétérans de bénéficier automatiquement d'une couverture en matière de santé mentale pendant qu'ils attendent la décision relative à leur demande.
- Grâce à ces avantages, les vétérans des FAC ont droit jusqu'à deux ans de traitement pour des affections comme les troubles anxieux, les troubles dépressifs et les troubles liés aux traumatismes et au stress.
- Entre le lancement du programme, le 1^{er} avril 2022, et le 30 juin 2025, nous avons aidé plus de 27 000 vétérans grâce aux avantages pour la santé mentale.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

- **27 057** vétérans des FAC ont été approuvés pour les avantages pour la santé mentale depuis le 1^{er} avril 2022.
- L'objectif est d'appuyer la santé mentale des vétérans pendant le traitement de leur demande de prestations d'invalidité.
- La couverture dure deux (2) ans à compter de la date à laquelle nous recevons la demande de prestations d'invalidité ou jusqu'à ce que le vétéran reçoive une décision favorable, selon la première éventualité.
- La couverture permet à ACC de payer les services de santé mentale, qu'ils soient fournis en personne ou virtuellement.
- Les avantages pour la santé mentale couvrent les soins et services de santé mentale suivants :
 - tout médicament prescrit par un professionnel de la santé autorisé dans la province ou le territoire où le médicament est fourni ou dans le pays où réside le client;
 - tout traitement et examen fourni par un psychologue, un psychothérapeute, un conseiller en toxicomanie, un travailleur social, un gestionnaire de soins cliniques ou un autre professionnel de la santé approuvé par le ministre.
- Les avantages pour la santé mentale sont assortis des mêmes seuils financiers et de fréquence que ceux qui s'appliquent actuellement au programme d'avantages médicaux d'Anciens Combattants Canada. Cela facilite la transition vers le programme d'avantages médicaux.
- Les avantages pour la santé mentale ne comprennent pas le remboursement des frais de déplacement à des fins médicales, le cannabis à des fins médicales, les soins hospitaliers ou la couverture des soins médicaux lorsqu'ils sont couverts par les Forces armées canadiennes ou le régime d'assurance maladie provincial ou territorial concerné.

HISTORIQUE

Le 1^{er} avril 2022, le Ministère a mis en œuvre les avantages pour la santé mentale qui permettent aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles d'obtenir une couverture des services de santé requis pour traiter des problèmes de santé mentale, comme les troubles liés aux traumatismes et aux stress, les troubles anxieux et les troubles dépressifs.

Cette couverture commence immédiatement après la présentation d'une demande de prestations d'invalidité, dans la mesure où la demande indique que les vétérans ont un problème de santé mentale, qu'ils sont membres des FAC et qu'ils ont signé une attestation de véracité des renseignements fournis. La couverture peut durer jusqu'à deux ans ou jusqu'à ce que la décision portant sur leur admissibilité à l'invalidité soit rendue.

L'admissibilité aux avantages pour la santé mentale ne change pas l'admissibilité aux autres avantages, services ou soins offerts en vertu du [Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants](#) ou à d'autres programmes du Ministère pour lesquels le vétéran est déjà admissible. Les vétérans qui reçoivent actuellement des avantages médicaux, y compris des avantages de santé mentale, continueront de les recevoir – la présente initiative n'a aucune incidence sur les avantages dont ils bénéficient déjà.

Les avantages pour la santé mentale fournissent une couverture pour les médicaments sur ordonnance, ainsi que les traitements et les examens offerts par des psychologues, des conseillers, des travailleurs sociaux ou d'autres spécialistes de la santé mentale approuvés par le ministre.

Les avantages de santé mentale sont directement liés au mandat d'Anciens Combattants Canada d'appuyer le bien-être des vétérans.

Du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2025, 27 057 vétérans des FAC ont été approuvés pour les avantages pour la santé mentale. Parmi eux, 9 810 demandeurs distincts ont fait au moins une demande à Croix Bleue Medavie depuis avril 2022.

Les vétérans qui ont été reconnus admissibles aux avantages pour la santé mentale et qui ont reçu une décision défavorable à leur demande de prestations d'invalidité seront informés de la fin de leurs avantages pour la santé mentale.

Pour que les vétérans aient le temps de se préparer, le Ministère les contactera avant la fin de leurs avantages pour les aider à prévoir les prochaines étapes ou à trouver d'autres ressources disponibles.

Bien que la couverture des avantages pour la santé mentale prenne fin, la couverture déjà en place pour d'autres problèmes de santé approuvés dans le cadre du programme d'avantages médicaux sera maintenue.

CHIENS D'ASSISTANCE

- Le gouvernement est conscient du vif intérêt que suscite l'utilisation de chiens d'assistance pour aider les vétérans qui souffrent de problèmes de santé physique et mentale.
- En juin 2022, le Comité permanent des anciens combattants a publié un rapport intitulé « *L'intégration des chiens d'assistance au programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada* ». Une des recommandations du comité demandait à Anciens Combattants Canada de tenir compte, après l'établissement d'une norme nationale, des activités en cours dans le cadre du programme pilote de formation des chiens d'entretien de cinq ans du ministère des anciens combattants des États-Unis.
- Anciens Combattants Canada continue d'examiner et de surveiller les nouvelles recherches et données probantes sur l'utilisation des chiens d'assistance psychiatrique y compris tout changement futur de l'orientation de la politique du ministère des anciens combattants des États-Unis.
- Les efforts visant à élaborer une norme canadienne reconnue à l'échelle nationale pour les chiens d'assistance n'ont pas été couronnés de succès, car il n'a pas été possible de parvenir à un consensus national.
- En 2018, le gouvernement a élargi le crédit d'impôt pour frais médicaux, grâce auquel les dépenses pour les animaux d'assistance spécialement dressés peuvent être réclamées.
- Ce crédit d'impôt est offert aux Canadiens admissibles, y compris les vétérans.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

- Anciens Combattants Canada offre du soutien pour une variété de soins de santé mentale. En vertu de nos avantages médicaux, les chiens d'assistance psychiatrique ne sont pas considérés comme un soin de santé mentale reconnu.
- Bien que la compagnie des animaux de soutien affectif, y compris les chiens, puisse être bénéfique pour leur propriétaire, Anciens Combattants Canada ne paye pas les dépenses pour ces animaux.

CONTEXTE

Le Ministère est au courant de l'intérêt pour les chiens d'assistance psychiatrique et de leur potentiel d'aider les personnes touchées par des problèmes de santé mentale. Nous souhaitons procurer aux vétérans des avantages médicaux sûrs, efficaces et fondés sur des données probantes. Pour l'instant, il n'y a pas suffisamment de données probantes pour prouver l'efficacité de ces chiens d'assistance psychiatrique comme traitement de santé mentale.

Anciens Combattants Canada continue d'examiner et de surveiller son approche à l'égard des chiens d'assistance psychiatrique. Le Ministère cherche constamment des moyens d'améliorer son soutien aux vétérans en fonction des données probantes disponibles.

Anciens Combattants Canada :

En 2015, le Ministère a financé une étude pilote visant à évaluer la sécurité et l'efficacité de l'utilisation des chiens d'assistance pour aider les vétérans atteints d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Des 31 vétérans qui ont initialement accepté de participer à l'étude, seulement 18 ont poursuivi leur participation pendant toute la période d'étude de 18 mois. L'étude a été publiée avec un nombre limité de conclusions.

En 2019, le Ministère a fourni des fonds à Wounded Warriors Canada par l'intermédiaire du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille pour l'élaboration d'un programme de certification des chiens d'assistance.

Ministère des anciens combattants des États-Unis :

ACC s'intéresse au programme pilote américain PAWS (Puppies Assisting Wounded Servicemembers), qui a été annoncé en août 2021 et qui a été approuvé et financé par le Congrès. Le programme pilote a été lancé vers la fin de l'été 2022 et sera mené sur cinq ans par cinq centres médicaux du USVA. Le ministère des anciens combattants des États-Unis a monté un modèle d'entraînement de chiens de service où des vétérans participent à la formation d'obéissance de base et à d'autres activités d'entraînement des chiens, afin que les chiens deviennent des chiens de service pour quelqu'un d'autre.

ACC a consulté le ministère des anciens combattants des États-Unis sur ses recherches et l'orientation de sa politique afin de l'informer des mesures qui pourraient être prises au Canada. ACC continue à examiner les nouvelles recherches pour déterminer sa position à l'égard des chiens d'assistance psychiatrique, y compris tout changement dans l'orientation de la politique du ministère des anciens combattants des États-Unis. ACC examinera les constatations et les pratiques exemplaires issues de l'étude et déterminera si elles s'appliquent au contexte canadien.

Programme d'équipement de réadaptation de l'Australie :

Le ministère des anciens combattants de l'Australie a lancé une étude de quatre ans sur les chiens de service et les vétérans atteints de TSPT en 2019, mais a choisi de ne pas en attendre les résultats. En 2022, ce ministère a commencé à fournir des chiens

d'assistance psychiatrique à des vétérans atteints d'un TSPT sélectionnés attentivement dans le cadre d'un programme de chiens d'assistance psychiatrique pour les aider à atteindre leurs objectifs de guérison clinique. Anciens Combattants Canada surveillera avec intérêt les résultats de la pratique de l'Australie qui consiste à fournir un chien d'assistance psychiatrique aux vétérans admissibles qui sont atteints de TSPT.

Comité permanent des anciens combattants :

En juin 2022, le Comité permanent des anciens combattants a publié le rapport intitulé « [L'intégration des chiens d'assistance au programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada \(publications.gc.ca\)](#) ». On y trouve six recommandations pour la participation d'Anciens Combattants Canada ou du gouvernement du Canada. Le ministère a fourni la réponse du gouvernement qui a été déposée en octobre 2022.

Autre activité impliquant le Ministère :

À la fin de 2024, une pétition portant sur des chiens d'assistance a été présentée à la Chambre des communes. Pétition e-4950 présentée par Elizabeth May le 28 octobre 2024, concernant les chiens de service BSO/TSPT, demandant au ministère de fournir le financement essentiel en temps opportun aux vétérans vulnérables qui ont des chiens d'assistance. Le ministère a déposé une réponse du gouvernement le 11 décembre 2024.

Une deuxième pétition, e-5277, présentée par Rachel Blaney, alors députée, appuyait l'adoption du projet de loi C-417 émanant de député, qui visait à ce que le ministre élabore et mette en œuvre un cadre pour les animaux d'assistance destinés aux anciens combattants souffrant d'un handicap. Le projet de loi a été déposé en première lecture le 5 novembre 2024 avant que le Parlement ne soit prorogé le 6 janvier 2025.

CANNABIS À DES FINS MÉDICALES

- Depuis 2016, Anciens Combattants Canada rembourse le cannabis à des fins médicales, en veillant à ce que l'accès soit sûr, contrôlé et fondé sur l'autorisation médicale du professionnel de la santé directement impliqué dans les soins du vétéran.
- Notre approche est fondée sur des données probantes et continue d'évoluer au fur et à mesure que de nouvelles recherches scientifiques et de nouvelles lignes directrices médicales apparaissent.
- Pour veiller à la sécurité et au bien-être des vétérans, nous renforçons la surveillance, mettons à jour la politique et collaborons avec Santé Canada dans le cadre de l'examen de la Loi sur le cannabis.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Politique sur le cannabis à des fins médicales

- Établie en 2016, avec des remboursements fixés à un maximum de 8,50 \$ par gramme, plafonné à 3 grammes par jour, sauf si des critères d'exception sont respectés.
- Les approbations exceptionnelles permettaient jusqu'à 10 grammes/jour avec la documentation d'un médecin spécialiste.

Données démographiques du programme

- 27 643 vétérans ont reçu un remboursement en 2024-2025
 - 7,5 % des remboursements visaient des quantités inférieures à trois grammes par jour
 - 61,4 % des remboursements visaient des quantités égales à trois grammes par jour
 - 23,6 % des remboursements visaient des quantités supérieures à trois grammes par jour
- Les 5 principales affections autorisées :
 - ESPT (47,79 %)
 - Douleur chronique (46,86 %)
 - Trouble dépressif (12,79 %)
 - Acouphène (11,04 %)
 - Troubles anxieux (10,04 %)

Dépenses du Programme

- 244,6 M\$ remboursés en 2024-2025
 - 191,7 M\$ en 2023-2024
- On prévoit que le remboursement dépassera les 300 millions de dollars d'ici 2026, plus 12 millions de dollars supplémentaires en coûts de transaction.

CONTEXTE

En novembre 2016, Anciens Combattants Canada a mis en œuvre la politique de remboursement du cannabis à des fins médicales. La politique de remboursement a établi une limite de trois grammes de cannabis séché par jour ou son équivalent sous d'autres formes, jusqu'à un taux de remboursement maximum, qui est actuellement fixé à 8,50 \$ par gramme.

Un processus d'approbation exceptionnel a été élaboré dans le cadre de la politique de remboursement pour aider les vétérans qui peuvent avoir besoin de plus de trois grammes par jour. Pour ajouter plus de rigueur à cette approche, ces demandes de remboursement ne peuvent être approuvées que sur présentation des pièces justificatives provenant d'un médecin spécialiste qui connaît très bien l'affection diagnostiquée du vétéran.

La politique explique plus en détail les renseignements à inclure dans les pièces justificatives du médecin spécialiste. Voici les quatre exigences :

- a) la justification médicale pour l'utilisation du cannabis à des fins médicales pour l'affection ou les affections du vétéran;
- b) la dose précise supérieure à trois grammes par jour recommandée;
- c) une liste de contre-indications qui ont été examinées et dont l'absence a été confirmée; et
- d) une liste d'autres traitements suivis et pourquoi ils étaient inefficaces ou contre-indiqués.

Loi sur le cannabis et Règlement sur le cannabis de Santé Canada (2018) : légalisation du cannabis à des fins récréatives. ACC ne rembourse pas le cannabis à des fins récréatives, et tous les produits à base de cannabis utilisés à des fins médicales doivent être achetés auprès de vendeurs fédéraux autorisés par Santé Canada.

Modifications à l'annexe 4 de la Loi sur le cannabis (2019) : Modifiée pour inclure des produits comestibles, des extraits et des produits topiques, en plus du cannabis séché et frais.

VAC a continué de s'adapter aux changements et a élargi sa couverture pour inclure les produits comestibles, les extraits et les topiques, afin de s'aligner sur les modifications apportées à la Loi sur le cannabis.

Vérification interne (2022) : On a constaté une croissance rapide du programme, des autorisations de doses élevées et un petit nombre de prescripteurs. La vérification a demandé une surveillance et un contrôle plus rigoureux.

Examen de la Loi sur le cannabis et de son Règlement (2025) : ACC collabore avec Santé Canada pendant l'examen de la Loi sur le cannabis et de son Règlement. Toute modification sera reflétée dans la politique de remboursement du cannabis à des fins médicales, le cas échéant.

SERVICES DE TRANSITION

- Anciens Combattants Canada est fier de travailler en collaboration avec les Forces armées canadiennes (FAC) et la GRC pour rendre la transition vers la vie après le service aussi harmonieuse et soutenue que possible.
- Chaque année, 7 800 militaires sont libérés des Forces armées canadiennes. Notre objectif est simple : offrir une expérience de transition normalisée, personnalisée et professionnelle, afin d'habiliter les membres et vétérans des FAC et de la GRC et leur famille à chaque étape de leur parcours.
- Nous avons amélioré la façon dont nous communiquons avec les vétérans, en améliorant les outils numériques, en favorisant l'inscription tôt à Mon dossier ACC et en sensibilisant les gens aux services de soutien disponibles.
- Ces initiatives, et bien d'autres, permettent de se concentrer plus facilement tout au long du processus sur ce qui compte le plus: soutenir le bien-être de ceux qui ont servi et de leur famille.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Enquête sur la vie après le service 2019**

- 39 % des vétérans de la Force régulière ont déclaré avoir eu de la difficulté à s'adapter à la vie après le service.
- 33 % des vétérans ont déclaré que leur famille avait éprouvé des difficultés à s'adapter à la vie après le service.

Statistiques sur les libérations des FAC

- En moyenne, 7 800 militaires sont libérés des FAC chaque année (moyenne sur 10 ans).
 - 2 000 sont libérés pour des raisons médicales.
 - 5 800 sont libérés pour des raisons non médicales.
- En 2024-2025, 8 918 militaires ont été libérés des FAC.
 - 2 486 ont été libérés pour des raisons médicales.
 - 6 432 ont été libérés pour des raisons non médicales.
- En 2023-2024, 6 132 militaires ont été libérés des FAC.
 - 1 700 ont été libérés pour des raisons médicales.
 - 4 432 ont été libérés pour des raisons non médicales.

Entrevues de transition

- Nombre d'entrevues de transition effectuées en 2024-2025 : 5 569
- Nombre d'entrevues de transition effectuées en 2025-2026 (en date du 30 juin) : 1 471

Centres de transition

- Le personnel d'ACC est présent à temps plein ou à temps partiel dans les 27 centres de transition des FAC et dans les cinq emplacements satellites situés dans les bases et les escadres partout au pays.
- Soutien à la transition au moyen d'entrevues de transition depuis plus de 20 ans.
- Présence intégrée depuis 2009
- Services de transition améliorés pour les libérations pour raisons médicales mis en œuvre en 2015
- Le processus de transition vers la vie civile pour les personnes libérées pour des raisons non médicales a été mis en œuvre à l'échelle nationale en 2024.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada a commencé à offrir une forme d'aide à la transition dans les bases et escadres des Forces armées canadiennes en 2003. Depuis, nous avons continué d'élaborer et d'améliorer notre modèle de prestation de services pour répondre aux besoins des membres des Forces armées canadiennes en transition et de leur famille.

Une entrevue de transition avec évaluation du bien-être est offerte à tous les membres des FAC de la Force régulière et de la Force de réserve et aux membres de la GRC en voie de libération ainsi qu'aux familles des deux groupes. Une entrevue de transition avec les militaires peut avoir lieu aussi tôt que six mois avant leur libération. L'entrevue de transition est l'occasion :

- de cibler les risques ou les obstacles possibles en ce qui a trait à la transition réussie de la personne à la vie après le service;
- de déterminer le niveau de soutien ou d'intervention exigé d'ACC et d'autres systèmes de soutien communautaires pour répondre aux besoins non satisfaits qui ont été cernés;
- de fournir aux membres des FAC et de la GRC et à leur famille des renseignements sur la gamme complète de programmes, de services et d'avantages d'ACC et de leur y donner accès.

Au cours de l'entrevue, un outil d'examen préalable est utilisé et peut servir à plusieurs reprises à divers moments dans le temps pour déterminer le niveau de risque potentiel, les besoins non satisfaits et les préoccupations. Cet outil a été développé à l'aide des domaines du bien-être et est fondé sur les résultats. Les clients à faible risque sont généralement capables de s'autogérer et n'ont pas besoin d'un soutien continu. De nombreux clients qui présentent un risque modéré peuvent bénéficier d'un soutien dirigé et d'une surveillance continue pendant une courte période. Les clients à risque élevé peuvent bénéficier d'un type d'évaluation plus poussée (c.-à-d. gestion de cas ou recours à un professionnel de la santé) et d'une surveillance et d'un suivi renforcés et continus.

Les services de transition améliorés sont un processus conjoint des FAC et d'ACC visant à soutenir les membres des FAC libérés pour des raisons médicales et leur famille. Ils fournissent des services de consultation conjointe et de planification coordonnée des cas pour favoriser une transition réussie et harmonieuse vers la vie civile. Ce processus a été mis en œuvre en 2015.

Le nouveau processus de transition de la vie militaire à la vie civile comble l'écart au sein des FAC entre les militaires qui sont libérés pour des raisons médicales et ceux qui sont libérés pour des raisons non médicales et fournit un processus de transition normalisé, personnalisé et professionnel aux militaires en voie d'être libérés pour raisons non médicales et leur famille. Le personnel d'ACC, les conseillers en transition des FAC et le personnel des Services aux familles des militaires soutiennent les membres en voie de transition en leur offrant conjointement de l'aide et une planification de la transition. La mise en œuvre nationale s'est achevée en mars 2024.

SOUTIEN AUX SURVIVANTS ET SURVIVANTES DE TRAUMATISME SEXUEL MILITAIRE

- Anciens Combattants Canada (ACC) offre une gamme complète de programmes et de services pour les personnes blessées ou malades en service, y compris celles affectées par un traumatisme sexuel militaire (TSM).
- ACC travaille en étroite collaboration avec le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle (CSRIS) du ministère de la Défense nationale afin d'améliorer les services offerts aux personnes touchées. En collaboration avec des personnes ayant une expérience vécue, un programme de soutien par les pairs pour le TSM a été développé et lancé en juin 2021, offrant des groupes formels et informels ainsi que des activités de soutien par les pairs. Ces programmes se poursuivent aujourd'hui avec plus de 29 séances réalisées depuis leur lancement.
- Ces efforts s'alignent sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et soutenir le changement de culture au sein des Forces armées canadiennes.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Action collective Heyder-Beattie

- 23 969 demandes approuvées pour paiement (selon l'administrateur des réclamations nommé par la cour).
- ACC a créé une unité dédiée (le 25 mai 2020) pour traiter ces demandes en priorité.
- L'unité continue de statuer sur les demandes liées aux traumatismes sexuels (FAC/GRC).
- Entre le 1^{er} juin 2020 et le 20 août 2025 : 5 302 demandes traitées, avec un taux de faveur de 94 %.

Programme de soutien par les pairs – Consultations

- Co-développé avec des personnes ayant une expérience vécue et vivante (PEVV) selon une approche centrée sur l'humain.
- Automne 2021 : les consultations ont contribué à façonner le programme; [rapport](#) publié le 29 mars 2022.
- Retour continu : des enquêtes post-session et des entretiens de sortie orientent les mises à jour.
- Mai 2024 : l'équipe des partenariats du CSRIC a mené six consultations communautaires; un rapport résumé a été partagé avec l'équipe de projet en novembre 2024.
- Juin et juillet 2024 : quatre séances d'information virtuelles ont été organisées, ouvertes au public et aux membres de la communauté (en anglais et français, avec séance de questions-réponses en direct).

Services actuels de soutien par les pairs

- **Groupe de soutien formel** : jusqu'à dix sessions virtuelles de 90 minutes, co-animées par un pair formé ayant une expérience vécue et un professionnel de la santé mentale. Des documents pédagogiques structurés guident les discussions sur le traumatisme, la blessure morale, la gestion du stress et les soins personnels.
- **Groupe de soutien informel** : jusqu'à huit sessions virtuelles de 75 à 90 minutes, sans rendez-vous, animées par des pairs formés avec expérience vécue. Les sujets sont flexibles et déterminés par les besoins des participants. L'accent est mis sur la connexion entre pairs et le soutien mutuel.
- **Activités de soutien par les pairs** : diverses activités informelles aident les participants à se connecter (p. ex. art-thérapie, cafés virtuels, événements saisonniers).

Impact du soutien par les pairs

- **86 %** des participants en 2023-2024 **recommanderaient** les sessions de soutien par les pairs.

Formation et soutien

- Tous les pairs soutiens et professionnels de la santé mentale complètent une formation d'orientation portant sur le soutien par les pairs, les soins tenant compte des traumatismes, la gestion de crise et les soins personnels, animée par le personnel d'ACC.

CONTEXTE

Sous un mandat clair issu du budget 2021, Anciens Combattants Canada (ACC) collabore avec le ministère de la Défense nationale (MDN) afin de garantir que les vétérans touchés par un traumatisme sexuel militaire (TSM) aient un accès rapide aux soutiens nécessaires. Cela comprend les programmes de soutien par les pairs et les services offerts par le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle (CSRIC) du MDN.

Soutien principal aux vétérans

ACC accorde la priorité au bien-être des vétérans et de leurs familles. Les soutiens actuels comprennent :

- **Accès aux services du CSRIC** – ligne téléphonique confidentielle disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et assistance continue.
- **Service d'aide d'ACC** – soutien en santé mentale individuel, gratuit, disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an.
- **Cliniques de blessures de stress opérationnel (BSO)** – 10 cliniques externes et 11 points de service satellites, avec des équipes pluridisciplinaires spécialisées dans les traumatismes liés au service militaire.
- **Réseau national de fournisseurs** – accès à des professionnels de la santé mentale inscrits auprès d'ACC partout au Canada.

Les vétérans ou membres des FAC souffrant de conditions liées au TSM, telles que le trouble de stress post-traumatique (TSPT) ou la dépression, sont encouragés à présenter une demande de prestations d'invalidité auprès d'ACC. Une unité dédiée traite ces demandes. Les vétérans au Canada qui présentent une demande pour certains troubles de santé mentale bénéficient automatiquement d'une couverture en santé mentale pouvant aller jusqu'à deux ans pendant le traitement de leur demande.

Initiatives ciblées

ACC et le MDN collaborent pour élargir les soutiens spécifiques au TSM, notamment :

- **Bureau des vétérans et vétérans 2ELGBTQI+** (créé en mars 2020) – faisant progresser l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion.
- **Accès aux soutiens du CSRIC** (depuis décembre 2021) – complétant les prestations et compensations d'ACC pour le TSM lié au service.
- **Programme de soutien par les pairs** – co-développé en réponse au règlement de l'action collective Heyder-Beattie sur l'inconduite sexuelle dans les FAC et le MDN :
 - 11 groupes formels complétés (à août 2025)
 - 5 groupes informels offerts (mai 2024 à août 2025)
 - 13 activités de soutien par les pairs tenues (juillet 2024 à juillet 2025)

FONDS POUR LE BIEN-ÊTRE DES VÉTÉRANS ET DE LEUR FAMILLE

- Anciens Combattants Canada favorise une collaboration solide et soutient l'innovation grâce au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBEVF).
- Le Fonds accorde 3 millions de dollars par année sous forme de subventions et de contributions à des organismes qui s'efforcent d'améliorer le bien-être des vétérans et de leurs familles au moyen d'initiatives, de recherches et de projets novateurs. Depuis 2018, le Fonds a octroyé 57 millions de dollars à 150 initiatives.
- Les organismes admissibles comprennent des organismes du secteur privé, du secteur public, du milieu universitaire et des communautés autochtones.
- L'appel à candidatures 2024-2025 pour le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leurs familles a permis de sélectionner vingt-sept organisations qui recevront un financement total de 14,4 millions de dollars sur quatre ans.
- Ces organisations s'efforcent d'améliorer la vie des vétérans et de leurs familles dans des domaines tels que l'itinérance, la reconversion professionnelle, l'emploi, la santé mentale et la recherche. Elles mettent également l'accent sur le soutien aux femmes, aux vétérans autochtones et 2SLGBTQI+, ainsi qu'à leurs familles.
- Tous les fonds disponibles pour le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille ont été entièrement engagés pour 2025-2026. Par conséquent, aucun nouvel appel de candidatures n'est prévu pour le moment.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Impact global**

- Depuis 2018, le Fonds a octroyé 57 millions de dollars à 150 initiatives.
- La demande reste élevée : 839 demandes ont été reçues, pour un montant total de 615 millions de dollars.
- Tous les fonds sont engagés jusqu'en 2028-2029.

Appels à candidatures historiques

- 2018-2019 : 155 candidatures → 21 projets, 7,6 millions de dollars (5 ans).
- 2019-2020 : 114 candidatures → 22 projets, 7,2 millions de dollars (5 ans).
- 2020-2021 : 142 candidatures → 23 projets, 10,4 millions de dollars (5 ans).
- 2021-2022 : 98 candidatures → 36 projets, 11,3 millions de dollars (3 ans).
- 2022-2023 : 120 demandes → 21 projets, 6 millions de dollars (3 ans).
- 2024-2025 : 210 demandes → 27 projets, 14,4 millions de dollars (4 ans).

Financement par thème (2018-2025)*

- Santé mentale : 20 %
- Recyclage professionnel/emploi : 17,9 %
- Recherche : 15,2 %
- Itinérance : 14,9
- Femmes et vétérans 2SLGBTQI+ : 13,1 % (femmes : 7,8 % ; 2SLGBTQI+ : 5,3 %)
- Familles : 12,7 %
- Vétérans autochtones : 6,2 %

** Les projets financés par le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille répondent souvent à plusieurs besoins. Cette répartition reflète le thème principal identifié pour chaque projet.*

CONTEXTE

Chaque année, Anciens Combattants Canada reçoit de nombreuses demandes et propositions de financement provenant d'organisations externes qui souhaitent soutenir des initiatives et des projets visant à améliorer la santé et le bien-être des vétérans et de leurs familles. Souvent, ces propositions visent à obtenir des fonds pour mener des recherches ou pour élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des programmes et des services nouveaux et novateurs axés sur divers sous-groupes des populations cibles d'Anciens Combattants Canada.

Le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille offre une approche stratégique visant à garantir que le ministère des Anciens Combattants du Canada ait la capacité de soutenir l'innovation en matière de santé et de bien-être des vétérans, d'éviter le chevauchement des services et des programmes, et de combler les lacunes.

Le Fonds est en place depuis 2018. Il accorde des subventions et des contributions à des organismes afin qu'ils mènent des recherches et mettent en œuvre des initiatives et des projets qui favorisent le bien-être des vétérans et de leur famille.

Toutes les demandes adressées au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille sont évaluées en fonction de critères tels que l'impact du projet, son caractère novateur, sa capacité à répondre à des besoins non satisfaits, son soutien aux groupes méritant l'équité et sa rentabilité. Les demandes sont d'abord évaluées par des experts en la matière possédant des connaissances spécialisées dans huit domaines clés : l'itinérance, la santé mentale, l'emploi et la transition, la recherche, les familles, les vétérans autochtones, les vétéranes, et les vétérans 2SLGBTQI+. Cette approche thématique garantit que le financement est affecté à un large éventail de questions touchant les vétérans canadiens.

De plus, en alignant le financement sur les nouvelles priorités, le Fonds reste sensible à l'évolution des besoins de la communauté des vétérans. Par exemple, le budget de 2021 a alloué 15 millions de dollars supplémentaires en subventions sur trois ans pour financer des projets visant à soutenir les vétérans pendant la reprise post-COVID-19, en mettant davantage l'accent sur l'itinérance, l'emploi et la reconversion professionnelle, ainsi que sur les femmes et les vétérans 2SLGBTQI+. Le budget de 2024 a prévu 6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, dont 30 % ont été consacrés à des projets destinés aux vétérans autochtones, aux femmes, et aux vétérans 2SLGBTQI+.

Le projet « *The Veteran Pandemic Recovery Project* » (Projet de rétablissement des vétérans après la pandémie) de Team Rubicon, un projet de trois ans financé par la VFWF en 2020-2021, est un exemple de réussite. Conçu pour inciter les vétérans et leurs familles à venir en aide aux communautés touchées par la COVID-19 et les catastrophes naturelles, le projet visait à réduire le déficit de compétences en gestion des urgences en mettant sur pied une force humanitaire durable dirigée par des vétérans. À la fin du projet, l'initiative avait recruté 503 vétérans comme nouveaux bénévoles et mené des opérations

et des projets de service dans 79 communautés à travers le Canada, démontrant ainsi la résilience des vétérans et l'impact durable de leur service.

FONDS POUR LES SURVIVANTS DES VÉTÉRANS

- Les époux et les conjoints de fait des vétérans jouent un rôle essentiel dans la prestation des soins aux vétérans. Le gouvernement du Canada est résolu à s'assurer que ceux qui ont servi, ainsi que leurs survivants, ont le soutien dont ils ont besoin.
- En 2022, le Comité permanent des anciens combattants a entrepris une étude pour examiner les restrictions touchant les prestations de pension de survivant, communément appelées dispositions sur le « mariage après 60 ans ».
- Anciens Combattants Canada a collaboré avec Statistique Canada et l'Institut canadien de recherche pour se renseigner sur ces survivants. Le Ministère a utilisé les résultats de cette recherche pour mieux comprendre comment soutenir ces survivants.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Fonds Pour les Survivants des Vétérans**

- 150 millions de dollars sur cinq ans dans le budget 2019 pour créer un Fonds pour les survivants des vétérans afin de « mieux soutenir les vétérans qui se sont mariés alors qu'ils étaient âgés de plus de 60 ans, ainsi que leurs conjoints ».

Recherche sur la taille et les caractéristiques de cette population de survivants:

- Recherche par Statistique Canada et reçue par ACC en 2021 a montré :
 - Qu'en 2018, on a signalé environ 4 490 personnes qui :
 - étaient mariées ou vivaient en union de fait avec un vétéran
 - et dont la relation a commencé le jour du 60^e anniversaire du vétéran ou après
 - et dont le vétéran recevait une pension prévue en application de la LPRFC
 - et dont le vétéran était décédé depuis.
 - Sur le total de 4 490 survivants :
 - Il s'agissait pratiquement que de femmes,
 - La plupart (90 %) avait 70 ans ou plus,
 - En général, leur revenu était plus élevé que celui des autres femmes canadiennes d'un âge similaire (c.-à-d. salaire médian de 34 900 \$ comparativement à 25 600 \$).

CONTEXTE

On se plaint depuis longtemps que les personnes qui épousent des vétérans après que ces derniers ont atteint l'âge de 60 ans n'ont pas droit automatiquement à la pension de survivant aux termes de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC)*.

- Dans Le budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à aider les survivants qui sont devenus conjoints de fait avec un vétéran après le 60e anniversaire de ceux-ci à obtenir le soutien financier dont ils ont besoin.
- Si la *LPRFC* reconnaissait ces époux survivants, les survivants recevraient non seulement des prestations de retraite, mais auraient également droit à la couverture du Régime de soins de santé de la fonction publique et du Régime de soins dentaires pour les pensionnés.
- C'est le ministre de la Défense nationale qui est responsable de la *LPRFC*.
- Après l'âge de 60 ans, les vétérans puissent obtenir une couverture pour un survivant autrement non admissible à l'aide de la prestation de survivant optionnelle. Dans le cadre de cet arrangement, le vétéran choisit de réduire immédiatement le montant de sa pension de retraite des FAC (de 30 à 50 %) en échange d'une future pension de survivant, payable seulement si le vétéran décède avant son époux.

En 2022, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) a entrepris une étude pour examiner les restrictions touchant les prestations de pension de survivant, y compris celles prévues par la *LPRFC* et d'autres régimes de pension connexes. L'étude portait principalement sur les préoccupations financières de ces survivants ainsi que sur les répercussions possibles que le Fonds pour les survivants des vétérans pourrait avoir. Ce rapport a été présenté à la Chambre le 14 décembre 2022.

- Le rapport comptait deux recommandations concernant le Fonds pour les survivants des vétérans :
- **Recommandation 6 :** Qu'ACC utilise les recherches et les données fournies par Statistique Canada et l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans pour identifier les survivants et distribuer immédiatement les 150 millions de dollars du Fonds pour les survivants des vétérans, en mettant l'accent sur ceux qui ont le plus besoin d'aide financière, et qu'il fournisse publiquement la formule et les calculs pour l'attribution des fonds.

Recommandation 8 : Que le ministre des Anciens Combattants travaille avec la GRC et l'Association des vétérans de la GRC pour s'assurer que les survivants des vétérans de la GRC reçoivent une portion équitable du Fonds pour les survivants des vétérans.

- La réponse du gouvernement a été déposée le 30 mars 2023 pour les recommandations 6 et 8 :
- **Recommandation 6 :** ACC utilise actuellement la recherche et les données fournies par Statistique Canada et l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans pour déterminer la meilleure façon de soutenir ces survivants, y compris ceux qui ont le plus besoin d'aide financière. Une fois cette directive confirmée, ACC fera le point sur le FSV.

Recommandation 8 : ACC travaillera en étroite collaboration avec la GRC pour explorer des options qui pourraient inclure les survivants des anciens membres de la GRC à titre de bénéficiaires admissibles au Fonds pour les survivants des vétérans.

INDEMNITÉ POUR BLESSURE GRAVE

- Le gouvernement s'engage résolument à assurer la santé et le bien-être des militaires et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leur famille, y compris la santé mentale.
- Le gouvernement accorde la plus haute importance à s'assurer que les militaires, les vétérans et leur famille reçoivent le soutien et les services dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.
- L'indemnité pour blessure grave offre une somme forfaitaire non imposable de 90 368,09 \$ (taux de 2025) aux militaires et aux vétérans pour reconnaître les répercussions immédiates des blessures ou des maladies en santé mentale et physique liées au service les plus graves et les plus traumatiques, même si elles n'ont pas provoqué une invalidité permanente.
- La politique sur les indemnités pour blessure grave a été mise à jour le 21 décembre 2023 afin de clarifier le langage décrivant l'admissibilité aux prestations, en accordant une attention particulière aux descriptions des blessures psychologiques
- L'indemnité pour blessure grave est conçue pour répondre à un besoin très précis et fait partie d'une gamme d'avantages et de services offerts par ACC pour soutenir les vétérans malades ou blessés. Il n'est pas prévu de dupliquer l'indemnisation pour douleur et souffrance qui compense les incapacités permanente.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Indemnité pour blessure grave**

- Du 1er juillet 2015 au 31 mars 2024, l'indemnité pour blessure grave a été accordée à 243 personnes.
- Entre l'exercice 2021-22 et 2023-24, les dépenses pour l'indemnité pour blessure grave étaient d'environ 1,1 million de dollars par an.

Traumatisme sexuel militaire

- Lorsque la politique sur l'indemnité pour blessure grave a été mise à jour, il a été précisé qu'un « un seul événement soudain » peut inclure un incident d'agression sexuelle.
- L'indemnité pour blessure grave n'est pas accordée uniquement pour l'incident, mais plutôt pour les répercussions immédiates et graves que l'incident a sur une personne. Il est possible que deux personnes subissent un incident similaire mais avec des impacts différents, de sorte qu'une personne pourrait recevoir l'indemnité pour blessure grave alors que l'autre ne le ferait pas.

CONTEXTE

L'indemnité pour blessure grave (IBG) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Il s'agit d'une somme forfaitaire non imposable de 90 368,09 \$ (taux de 2025) versée aux militaires et aux vétérans qui ont subi une blessure traumatique ou qui sont atteints d'une maladie aiguë qui :

- est liée au service;
- est le résultat d'un seul événement soudain (qui s'est produit après le 31 mars 2006);
- a immédiatement entraîné une déficience grave et une détérioration importante de sa qualité de vie.

Le programme a été conçu pour indemniser seulement les militaires et les vétérans les plus gravement blessés pour les répercussions immédiates de leurs blessures graves et traumatiques – physiques et mentales. Il est très restrictif et conçu pour ne pas dédoubler la fonction de l'indemnité pour douleur et souffrance, qui consiste à indemniser les invalidités permanentes (affections chroniques, p. ex. perte auditive et trouble de stress post-traumatique).

Des intervenants ont critiqué l'IBG, car certains croient qu'elle n'est pas offerte aux militaires et aux vétérans souffrant de problèmes de santé mentale du fait que les critères dans le Règlement concernant une blessure traumatique ou une maladie aiguë comprennent des blessures physiques précises, comme des amputations, mais aucun problème de santé mentale particulier.

Le 27 octobre 2022, le comité de révision des décisions relatives à l'admissibilité du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) a infirmé une décision du Ministère et a octroyé l'admissibilité à l'IBG à un demandeur pour sa blessure psychologique. Cette décision a mis en lumière la nécessité de clarifier davantage la façon dont le Parlement avait l'intention d'appliquer les dispositions relatives à l'IBG (quand l'indemnité a été approuvée et financée) dans des cas où une blessure ou une maladie mentale est la cause principale d'une déficience grave (maladie chronique par rapport à maladie aiguë).

Le 21 décembre 2023, Anciens Combattants Canada a publié des mises à jour de la politique sur l'indemnité pour blessure grave. Ces mises à jour incluent :

- Préciser qu'un militaire ou un vétéran souffrant d'une déficience grave et d'une détérioration importante de sa qualité de vie ne serait pas en mesure de travailler;
- Mise à jour de la définition de « blessure traumatique » pour inclure une blessure mentale ou psychologique qui survient en réponse à un événement psychologiquement traumatisant;
- Élargir la définition d'un « seul événement soudain » afin de s'assurer que des événements traumatisants, tels qu'une mort réelle ou une menace de mort, une blessure grave ou une agression sexuelle; et le fait d'être témoin d'incidents de

nature horrible sont pris en compte;

- Clarifier comment le terme « immédiatement » devrait être appliqué dans les cas de blessures psychologiques – ce qui signifie que la déficience grave et la détérioration importante de la qualité de vie sont évidentes au stade aigu ou précoce de la blessure traumatique, qui s'étend du point initial de la blessure jusqu'à 7 jours après le seul événement soudain; et
- Fournir des conseils en fonction de ce qui constitue un « intervention complexe » dans les cas de santé mentale ou de blessure psychologique.

FAMILLES ET AIDANTS

- Anciens Combattants Canada reconnaît le rôle central que jouent les familles et les aidants pour soutenir le bien-être des vétérans.
- Les membres des familles et survivants admissibles peuvent accéder à des traitements en santé mentale, des prestations de soins de santé, de l'aide professionnelle ainsi qu'à un soutien financier.
- Qu'il s'agisse des plus de 1 900 aidants recevant l'allocation de reconnaissance pour aidant, qui offre un paiement mensuel et libre d'impôt directement au soignant.
- Ou du soutien offert par l'intermédiaire de la ligne du Service d'aide d'Anciens Combattants Canada ou du Programme pour les familles des vétérans offert dans l'un des 32 centres de ressources pour familles militaires à la grandeur du pays, nous nous engageons à garantir que les familles reçoivent le soutien dont elles ont besoin.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES**Allocation de reconnaissance pour aidant (ARA)**

- 27,8 millions de dollars ont été distribués aux aidants bénéficiant de l'ARA en 2024-2025
- 1 928 aidants reçoivent actuellement l'ARA

Soutien social pour blessures de stress opérationnel

- 2 066 personnes reçoivent des services, dont 1 043 pairs participant à des réunions de groupe.
- De 2001 à 2025, plus de 20 000 personnes ont reçu des services.
- Les vétérans et les membres de leur famille représentent 76 % des pairs recevant un soutien social pour blessures de stress opérationnel.

Programme pour les familles des vétérans

- 2 635 clients ont été desservis en 2024-2025
- 14 000 clients ont été desservis par le Programme pour les familles des vétérans depuis 2019

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) reconnaît le rôle important que jouent les familles et les aidants pour soutenir le bien-être des vétérans. Pour réduire la pression que peuvent subir les familles, ACC offre une gamme de programmes et de services.

Directives politiques: La *Ligne directrice sur le financement des services de santé mentale dispensés aux membres de la famille* de 2022 décrit clairement les situations où les services familiaux sont couverts par les programmes d'avantages médicaux et les programmes de réadaptation.

Soutien en santé mentale: Les familles peuvent accéder à un counseling et à un traitement au besoin pour favoriser le rétablissement du vétéran, guidées par le professionnel de la santé traitant. Cela inclut la thérapie familiale, de couple et de groupe.

Mesures de soutien direct:

- **Allocation de reconnaissance pour aidant:** Allocation mensuelle non imposable de 1 239 \$ versée aux aidants naturels.
- **Service d'aide d'ACC:** Counseling en santé mentale confidentiel offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- **Cliniques pour blessures liées au stress opérationnel (BSO) et Soutien social pour blessures de stress opérationnel :** Soutien clinique spécialisé et par les pairs.
- **Programme pour les familles des vétérans :** Accès aux 32 centres de ressources pour familles militaires à la grandeur du pays. Cela comprend la ligne d'information familiale et CFWMS.ca
- **Service de télémedecine pour les familles des vétérans :** un an d'accès aux soins de santé virtuels après la libération. Cela inclut les ordonnances et renouvellements, les demandes de laboratoire, les notes du médecin et l'aiguillage vers des spécialistes.
- **Premiers soins en santé mentale et outils en ligne :** Comprend Coach ESPT Canada, Connexion TSO, Life Speak

Soutien à l'emploi et à l'éducation :

- **Services de réorientation professionnelle (SRP) :** Offre du coaching et des services d'orientation professionnelle.
- **Assistance professionnelle :** Offert aux conjoints si le vétéran ne peut pas participer à la réadaptation professionnelle.

Aides à l'autonomie :

- **Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) :** assure l'entretien ménager et l'entretien des terrains pour aider les survivants et les

personnes à charge à rester autonomes à la maison.

RECONNAISSANCE

- En tant que Canadiens, nous sommes extrêmement fiers du service et du sacrifice des Forces armées canadiennes. Leur engagement indéfectible envers notre pays et envers la paix et la sécurité mondiales reflète avec force nos valeurs nationales : le courage, l'intégrité et l'honneur.
- La reconnaissance n'est pas seulement un geste; elle est un élément essentiel de la façon dont nous exprimons notre gratitude et perpétons l'héritage de ceux qui servent notre pays. Elle renforce notre identité collective et veille à ce que les contributions de nos militaires ne soient jamais oubliées. Que ce soit par le biais d'événements commémoratifs, de reconnaissances publiques ou d'histoires personnelles, la reconnaissance renforce le lien entre les Canadiens et ceux qui défendent nos libertés.
- À Anciens Combattants Canada, nous avons la responsabilité et le privilège uniques de mener cette reconnaissance. En honorant le service, nous contribuons à favoriser l'unité et la fierté nationales, et nous veillons à ce que les générations futures comprennent l'ampleur du sacrifice qui se cache derrière la paix dont nous jouissons aujourd'hui.
- Nous continuerons à trouver des moyens significatifs de reconnaître et de commémorer. Nous agissons avec détermination et veillerons à ce que chaque acte de commémoration reflète le respect et la fierté que les Canadiens éprouvent envers les Forces armées canadiennes.

FAITS ET CHIFFRES RAPIDES

- Le programme de reconnaissance commémorative en cours d'élaboration permettra à ACC :
 - De continuer à honorer les anciens combattants au pays et à l'étranger, tout en élargissant sa portée afin de mettre davantage l'accent sur les anciens combattants sous-représentés.
 - D'offrir la possibilité de promouvoir des programmes commémoratifs au Canada, contribuant ainsi à renforcer la fierté et l'unité nationales.
- Les mesures prises pour respecter ces engagements correspondent à l'opinion des Canadiens, comme le montre le sondage « Attitudes envers la commémoration et la Semaine des anciens combattants 2022 : sondage auprès des Canadiens », dans lequel :
 - 96 % des répondants sont d'accord pour dire que les anciens combattants canadiens et ceux qui sont morts au service du pays devraient être reconnus pour leurs services rendus au Canada.
 - 94 % accordent de l'importance à la commémoration des anniversaires liés aux efforts militaires au Canada
 - 86 % accordent de l'importance à la commémoration des anniversaires liés aux efforts militaires au Canada.

Vétérans

- Bien que les femmes aient servi avec distinction dans toutes les branches des FAC, leurs expériences et leurs sacrifices uniques n'ont pas encore été officiellement reconnus par une célébration nationale dédiée.
- En 2024, le Comité permanent des anciens combattants a publié son rapport *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétérans canadiennes* qui comprenait une série de recommandations visant à améliorer la reconnaissance des vétérans canadiennes.
- Le Ministère étudie des approches pour mieux commémorer les vétérans et offrir une plateforme significative pour honorer leurs contributions, mettre en évidence leurs points de vue distincts et éduquer les Canadiens sur le rôle changeant des femmes en uniforme.

Monument commémoratif de guerre du Canada

- Le Monument commémoratif de guerre du Canada est un hommage à toutes les personnes qui ont porté ou qui portent l'uniforme. Pour renforcer ce message, l'inscription « Au service du Canada » a été ajoutée en 2014. Bien que l'inscription « Au service du Canada » ait été ajoutée pour rappeler aux Canadiens que le monument commémoratif est dédié à toutes les personnes qui ont servi et continuent de servir, le message n'est pas clairement compris.

- L'Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe (groupe d'intervenants) a demandé que les dates de la guerre du Golfe soient inscrites sur le Monument commémoratif de guerre du Canada. Il y a des opinions divergentes parmi les vétérans sur la reconnaissance des conflits sur le monument commémoratif en plus des cinq déjà inscrits, et d'autres consultations avec les intervenants sont nécessaires.

CONTEXTE

Le mandat d'ACC est de veiller au bien-être des vétérans et de leur famille ainsi que de promouvoir la reconnaissance et la commémoration des réalisations et des sacrifices des personnes qui ont servi le Canada en uniforme. Les commentaires ont montré que le bien-être des vétérans s'améliore lorsqu'ils se sentent reconnus et qu'ACC joue un rôle important dans la promotion de cette reconnaissance.

Auparavant, les programmes commémoratifs étaient principalement axés sur les Guerres mondiales et, par conséquent, les vétérans de l'ère moderne et sous-représentés n'ont pas eu l'impression d'être reconnus. Cette question a été soulevée lors des consultations publiques menées en 2021 afin d'appuyer la création du *Plan stratégique de commémoration* décennal d'ACC, et qui ont révélé que les vétérans, les intervenants et les Canadiens en général étaient en faveur de :

- la reconnaissance des vétérans des Guerres mondiales et de la guerre de Corée, mais ils ont fait remarquer que la commémoration devrait mettre davantage l'accent sur les conflits d'après-guerre, les opérations et le service;
- la reconnaissance et la commémoration d'opérations nationales comme la défense de l'Amérique du Nord, la protection de la souveraineté, les opérations de recherche et sauvetage et les opérations d'aide humanitaire d'urgence; et
- l'encouragement des interactions entre les vétérans et les jeunes, en mettant l'accent sur la participation active des jeunes lors des activités de commémoration.

De nombreux jeunes qui ont servi dans les FAC ne se considèrent souvent pas comme des vétérans. Cette perspective peut être attribuable à une perception sociale de ce qu'est un vétéran (c.-à-d., un vétéran « traditionnel » d'une Guerre mondiale ou de la guerre de Corée).

Bien que les femmes aient servi avec distinction dans toutes les branches des FAC, leurs expériences et leurs sacrifices uniques n'ont pas encore été officiellement reconnus par une célébration nationale dédiée.

En 2024, le Comité permanent des anciens combattants a publié son rapport *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes* qui comprenait une série de recommandations visant à améliorer la reconnaissance des vétéranes canadiennes.

Le Ministère étudie des approches pour mieux commémorer les vétéranes et offrir une plateforme significative pour honorer leurs contributions, mettre en évidence leurs points de vue distincts et éduquer les Canadiens sur le rôle changeant des femmes en uniforme.

Le Monument commémoratif de guerre du Canada est un hommage à toutes les personnes qui ont porté ou portent l'uniforme. Pour renforcer ce message, l'inscription « Au service du Canada » a été ajoutée en 2014. Bien que l'inscription « Au service du

Canada » ait été ajoutée pour rappeler aux Canadiens que le monument commémoratif est dédié à tous ceux qui ont servi et continuent de servir, le message n'est pas clairement compris.

Les consultations auprès des Canadiens, des anciens combattants et des experts font partie des prochaines étapes.

VÉTÉRANS AUTOCHTONES

- Anciens Combattants Canada (ACC) est déterminé à soutenir et à reconnaître les vétérans des Premières Nations, Métis et Inuits, ainsi qu'à contribuer à la réconciliation. Une des principales priorités consiste à s'assurer que les vétérans autochtones connaissent les programmes et les services d'ACC et obtiennent les services dont ils ont besoin.
- Créée en 2023, notre équipe d'engagement des vétérans autochtones, composée de vétérans autochtones et d'alliés, a mené plus de 150 engagements, en collaboration avec des vétérans autochtones, leurs familles et leurs communautés.
- Depuis 2017, ACC a effectué 12 visites annuelles dans les communautés autochtones du Nord et des régions éloignées, parallèlement à ses partenariats continus avec les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- En février 2025, ACC a signé une lettre d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations. Cette lettre d'entente met en évidence les priorités communes en matière d'engagement auprès des vétérans, d'extension de services et de commémoration.
- L'entente de contribution au paiement de reconnaissance des vétérans métis de 2019 conclu avec le Ralliement national des Métis prévoit le versement d'une somme de 20 000 \$ aux vétérans métis et aux survivants de la Seconde Guerre mondiale qui remplissent les conditions requises, ainsi que des fonds pour commémorer la contribution des vétérans métis.

QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

- Le **recensement de 2021** a été le premier depuis 1971 à poser des questions sur le service militaire. Il a compté **23 075 vétérans autochtones** :
 - 10 950 Premières Nations
 - 10 440 Métis
 - 755 Inuits
 - 930 avec d'autres appartenances ou aux appartenances multiples.
- Les vétérans autochtones représentent **5,2 % de tous les vétérans** vivant dans des ménages privés.

Financement

- Le **Programme de partenariat pour la commémoration (PPC)** soutient des projets dans les communautés autochtones ou commémorant les contributions des vétérans autochtones :
 - 2024-25: 41 projets – \$874,386
 - 2023-24: 31 projets – \$213,000
 - 2022-23: 27 projets – \$346,000
- Le **budget 2024** a ajouté **6 M\$ sur 3 ans au Fonds** pour le bien-être des vétérans et de leur famille, incluant un soutien aux vétérans autochtones, femmes et 2ELGBTQI+.
- En 2024-25, **2,4 M\$** ont été attribués à 4 projets visant à appuyer les vétérans autochtones :
 - Southern Chiefs' Organization Inc. 1 000 000 \$
 - Manitoba Métis Federation 400 000 \$
 - Conseil national des Métis 400 000 \$
 - Assemblée des Premières Nations 600 000 \$

Mobilisation

- L'**équipe de mobilisation des vétérans autochtones** a été créée au printemps 2023; elle mène des activités de sensibilisation à travers du pays.
- Collaboration avec le **Conseil des vétérans de l'Assemblée des Premières Nations** dans le cadres de lettres d'entente (avril 2023 et février 2025).
- Renforcement des relations avec **les vétérans métis et inuits**.

CONTEXTE

Les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada ont une fière tradition de service militaire. On estime que **12 000 Autochtones du Canada** ont servi volontairement pendant les deux Guerres mondiales, et qu'au **moins 500 d'entre eux ont perdu la vie**. La reconnaissance de ce service est au cœur des efforts commémoratifs d'ACC, notamment les documents pédagogiques destinés aux écoles, les expositions à Vimy et à Beaumont-Hamel, ainsi que l'inclusion des Autochtones dans les cérémonies nationales et internationales. Des monuments tels que le Monument national aux vétérans autochtones (Ottawa) et le Monument Francis Pegahmagabow (Parry Sound) rendent hommage à ces contributions.

En mars 2021, les modalités du Programme de Partenariat pour la Commémoration (PPC) ont été modifiées pour offrir un plus grand soutien aux communautés autochtones pouvant atteindre 100 % des **dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$** pour les projets de monuments commémoratifs de guerre menés dans les collectivités autochtones.

ACC soutient également la santé des vétérans autochtones par le biais **du projet sur la santé des vétérans autochtones**, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), en offrant des services de bien-être mental adaptés à la culture. Ceux-ci comprennent :

- **Soutien Culturel et émotionnel** - (guérisseurs autochtones, des Aînés, des services de soutien linguistiques, des activités culturelles, des pratiques de guérison axées sur la terre, ainsi qu'à des services de santé et de soutien par les pairs autochtones)
- **Counseling en matière de santé mentale** - offert aux survivants des pensionnats et externats indiens et aux membres de leurs familles, ainsi qu'aux personnes autochtones touchées par la problématique persistante des femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées.
- **Transport** lorsque ces services ne leur sont pas offerts localement

Pour les vétérans métis, l'entente de contribution de **2019 pour le paiement de reconnaissance des vétérans métis (30 M\$)**, administré par le **Conseil national des Métis**, reconnaît les vétérans métis de la Seconde Guerre mondiale par des paiements et des initiatives commémoratives. En juin 2021, **75 paiements** avaient été effectués. Le Ralliement national des Métis (RNM) a également lancé un **programme commémoratif** en 2021.

Le Conseil national des Métis, autrefois composé de cinq membres dirigeants (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique), a connu des changements :

- 2021 – Retrait de la Fédération des Métis du Manitoba
- 2022 – La direction du Conseil National des Métis (CNM) a intenté une action en justice pour manquements fiduciaires (ACC n'est pas partie)

- 2024 – Retrait de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan

Aujourd'hui, le Conseil national des Métis se compose de la Nation métisse de l'Ontario et du gouvernement métis Otipemisiwak (Alberta).

Par ailleurs, le **Conseil national des vétérans métis (CNM)** — soutenu par le RNM est demeuré apolitique — continue à représenter les vétérans de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. ACC demeure déterminé à travailler avec le Conseil national des **Métis et les conseils des vétérans pour garantir que les vétérans métis reçoivent la reconnaissance qu'ils méritent.**

VÉTÉRANES

- Anciens Combattants Canada s'engage à faire en sorte que le rôle essentiel des femmes au sein de la GRC, des Forces armées canadiennes et de la communauté des anciens combattants soit reconnu, que les femmes bénéficient d'un soutien adéquat tout au long de leur carrière, y compris lors de leur transition vers la vie civile, et qu'elles aient un accès équitable aux avantages, aux programmes et aux services d'ACC.
- Le 10 octobre 2025 marquera le premier anniversaire de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des anciens combattants intitulé « Invisible No More. The Experiences of Canadian Women Veterans » (Plus invisibles. Les expériences des femmes vétérans canadiennes), publié le 12 juin 2024.
- Le rapport comprend 42 recommandations visant à répondre aux besoins des femmes militaires et des vétéranes canadiennes en matière de santé physique et mentale, de transition vers la vie après le service et de sécurité financière.
- ACC prend ces conclusions au sérieux et a pris des mesures pour y donner suite. À ce jour, nous avons publié des Lignes directrices nouvelles et révisées sur l'admissibilité au droit à pension, consulté les anciennes combattantes afin d'établir un plan de recherche sur les vétéranes, et lancé le Conseil des vétéranes.
- Un groupe de travail conjoint CAF-VAC – Bien-être des femmes a été formé afin de superviser les recommandations du rapport ACVA et vise à se réunir trois fois par an.

- ACC est fier d'être un partenaire de la mise en œuvre du troisième Plan d'action du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité.
- Ce rôle de partenaire renforce les relations qu'entretient ACC avec certains ministères et organismes aux intérêts similaires, comme le ministère de la Défense nationale (MDN), les Forces armées canadiennes (FAC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et lui donne la possibilité d'influencer l'orientation stratégique du troisième plan d'action national.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Femmes vétéranes au Canada**

- Près d'un vétérán sur six est une femme (recensement de 2021) – il s'agit de la population d'anciens combattants qui connaît la croissance la plus rapide.
- Les femmes sont sous-représentées dans les rôles de commandement et de combat, et gagnent généralement moins d'argent en raison de la durée plus courte de leur service.
- Elles sont plus susceptibles d'être libérées pour des raisons médicales, de souffrir de blessures chroniques ou liées à l'entraînement et d'être confrontées à des problèmes de santé mentale, voire des idées suicidaires.
- Après le service, elles font état d'un soutien social plus limité et sont environ 2 % plus susceptibles que les hommes de connaître une situation d'itinérance épisodique.
- La baisse des revenus est fréquente, notamment chez les mères monoparentales, les aidantes ou les femmes libérées pour des raisons médicales.
- Beaucoup hésitent à s'identifier comme vétéranes.
- La plupart des programmes ont été conçus pour les hommes; un soutien inclusif et adapté est nécessaire.

Participation

- ACC suscite la participation des femmes vétéranes dans le cadre de forums nationaux, de tables rondes et de consultations afin de mieux comprendre leurs expériences et d'orienter la prestation des services.
- Ces efforts ont mené à la création du **Conseil des vétéranes** en décembre 2024.
- Le Conseil est composé de 12 membres issus d'horizons divers et conseille directement la ministre sur des sujets touchant les femmes vétéranes.

Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité

- Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité en l'an 2000, qui a été suivie par d'autres résolutions élargissant la portée du plan d'action.
- Le Canada a lancé trois plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité :
 - 2010 (premier plan)
 - 2017 (deuxième plan)

- 2023 à 2029 (troisième plan, avec une année de transition)

Engagements actuels

- FAC : Objectif de 25 % de femmes dans les FAC d'ici l'exercice 2026 (augmentation annuelle de 1 %).
- GRC : Veiller à ce que 20 % des policiers déployés dans le cadre des opérations policières internationales de maintien de la paix soient des femmes, notamment dans les rôles de commandement.
- Les femmes étant de plus en plus souvent déployées à l'étranger, il est essentiel que les services d'ACC répondent à leurs besoins après le service.

CONTEXTE

Les femmes vétéranes constituent le segment de la population des anciens combattants qui croît le plus rapidement au Canada, représentant près d'un ancien combattant sur six (recensement de 2021). Elles sont confrontées à des difficultés uniques dans les sept domaines du bien-être, notamment en ce qui concerne la santé reproductive et sexuelle, les obstacles à l'accès aux services et la réticence à s'identifier en tant que vétéranes.

Le 12 juin 2024, le comité ACVA a publié son rapport intitulé *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*. Ce rapport renferme 42 recommandations visant à répondre aux besoins des femmes militaires et des vétéranes canadiennes, notamment en ce qui concerne la santé physique et mentale, la transition vers la vie après le service et la sécurité financière. Les femmes ont des corps, des expériences et des besoins différents, mais les systèmes militaires ont toujours été conçus pour les hommes. Par conséquent, de nombreuses femmes ont subi des préjudices, des blessures et des maladies dans un système qui n'est pas adapté à leurs réalités et continuent de se sentir invisibles et ignorées.

Le gouvernement a déposé sa réponse le 10 octobre 2024 : il a approuvé 29 des recommandations, en a accepté 9 en principe, en a noté 3 et en a rejeté 1 (sur l'avis du MDN).

ACC a pris des mesures pour combler les lacunes en matière de données et de recherche. Il a officiellement adopté les Lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre en recherche (SAGER) et a collaboré avec l'Université McMaster et It's Not Just 20,000 (INJ20K) pour mieux comprendre les répercussions des traumatismes sexuels subis par les femmes militaires. ACC travaille également avec Statistique Canada pour renforcer les données démographiques sur les femmes et les autres groupes en quête d'équité.

ACC invite les femmes vétéranes à prendre part à des forums nationaux, à des tables rondes et à des consultations afin d'améliorer ses programmes et ses services. Ces forums permettent aux femmes de partager leur expérience directement avec la haute direction. Les tables rondes, comme celles sur l'itinérance et la santé des femmes, ont permis de cerner les obstacles systémiques et de guider l'instauration de politiques, de programmes, de prestations et de services. Les consultations avec les femmes anciennes combattantes ont mené à la création du Conseil des vétéranes.

ACC travaille également à la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité (2023 à 2029) en mettant l'accent sur les mesures visant à réagir aux crises, à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, à renforcer le leadership et les capacités, et à favoriser l'inclusion. Il met au point des indicateurs de progrès et collabore avec le Réseau Femmes, paix et sécurité – Canada (RFPS-C) pour comprendre les efforts déployés par les femmes vétéranes à l'échelle locale. Étant donné que de plus en plus de femmes sont déployées à l'étranger, des politiques et des services inclusifs et équitables seront essentiels pour répondre à leurs besoins après le service.

VÉTÉRANS 2ELGBTQI+

- Le gouvernement du Canada et Anciens Combattants Canada (ACC) reconnaissent les sacrifices et les réalisations de tous les vétérans 2ELGBTQI+, y compris les personnes touchées par la purge LGBT et la discrimination systémique. Guidé par le premier plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ du Canada, ACC collabore avec Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), des universitaires, des organismes de vétérans et des partenaires communautaires afin de mieux répondre à leurs besoins uniques.
- Les vétérans 2ELGBTQI+ sont confrontés à des défis importants, notamment les effets négatifs sur la santé mentale, le sous-emploi, l'itinérance, le harcèlement, l'intimidation et la violence. Ces défis sont amplifiés pour les personnes ayant vécu des expériences intersectionnelles, y compris les communautés autochtones 2ELGBTQI+, les communautés noires et racisées 2ELGBTQI+ et les vétérans 2ELGBTQI+ en situation de handicap.
- La division Engagement communautaire d'Anciens Combattants Canada favorise l'équité pour les vétérans 2ELGBTQI+ en cernant les obstacles systémiques et les besoins uniques liés au service, de même qu'en travaillant en collaboration avec l'ensemble du Ministère pour trouver des solutions.
- En 2024-2025, dans le cadre du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, Anciens Combattants Canada a parrainé Egale Canada et Du régiment aux bâtiments qui appuient directement la communauté 2ELGBTQI+.
- En 2024, le Ministère a organisé le Forum des vétérans 2ELGBTQI+ 2024 à Fredericton, au Nouveau-

Brunswick. Le Forum des vétérans 2ELGBTQI+ 2025 aura lieu à Ottawa les 26 et 27 novembre.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF**Constatations de l'évaluation des besoins en santé communautaire liée au bien-être des vétérans de 2023**

- Le nombre de vétérans non binaires est semblable à celui de la population générale (0,1 % chacun).
- Le nombre d'hommes et de femmes transgenres parmi les vétérans est le même que celui de la population générale canadienne (0,1 % respectivement).
- Seuls 39,8 % des vétérans 2ELGBTQI+ ressentent un fort sentiment d'appartenance à la communauté, comparativement à 59,9 % des vétérans hétérosexuels.

Mesures d'ACC pour soutenir les vétérans 2ELGBTQI+

- **Mobilisation et partenariats :**
 - Mobilisation continue auprès de Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et du conseil d'administration du Fonds Purge LGBT.
 - Mobilisation de la communauté dans son ensemble par l'intermédiaire du Forum des vétérans 2ELGBTQI+ et d'autres moyens pour cerner les obstacles et les lacunes systémiques.
 - Inclusion des points de vue des personnes 2ELGBTQI+ dans les groupes consultatifs ministériels.
- **Financement cible :**
 - Le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBVF) appuie des projets qui répondent aux besoins des vétérans 2ELGBTQI+.
 - Fonds alloués pour soutenir le Forum des vétérans 2ELGBTQI+ de 2025
- **Politiques et formations inclusives :**
 - Moderniser les pratiques en matière d'information sur le sexe et le genre.
 - Formation tenant compte des traumatismes, sensibilisation aux préjugés et histoire 2ELGBTQI+ pour le personnel d'ACC. Dans le cadre de la [Semaine de la Fierté à la fonction publique](#) 2025, ACC a organisé la projection du documentaire *The Fruit Machine* et une activité virtuelle mettant en vedette l'exposition du Musée canadien

pour les droits de la personne *Amours cachés : La purge LGBT au Canada*.

- Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) et de l'analyse comparative entre les sexes et les genres plus (ACSG Plus) dans l'élaboration et la mise à jour des politiques sur les programmes, les avantages et les services, ainsi que dans les processus décisionnels.

Améliorations apportées aux prestations d'invalidité

- Modernisation pluriannuelle de la Table des invalidités et des Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension (LDADP) [achèvement en 2025-2026].
- Les mises à jour comprennent :
 - orientation élargie sur les soins d'affirmation de genre;
 - nouvelles LDADP pour la dysfonction sexuelle (2022) avec des critères inclusifs quant au genre;
 - améliorations dans le chapitre 16 de la TDI – Affections urinaires, sexuelles, reproductives et du sein (2024).

Commémoration et reconnaissance

- Expansion du matériel commémoratif pour honorer l'histoire militaire 2ELGBTQI+.
- Éducation du public sur la purge LGBT et la discrimination passée.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) soutient les vétérans 2ELGBTQI+ et leur famille, une vaste communauté qui comprend diverses orientations sexuelles et identités de genre. La communauté 2ELGBTQI+ comprend les personnes qui s'identifient comme bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées, ainsi que des vétérans qui s'identifient comme faisant partie de communautés sexuelles et de genres divers et utilisant d'autres termes.

Entre les années 1950 et le milieu des années 1990, les membres 2ELGBTQI+ des Forces armées canadiennes (FAC), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la fonction publique fédérale ont été systématiquement victimes de discrimination, harcelés et souvent congédiés dans le cadre de politiques et de pratiques sanctionnées, dans ce qui est devenu connu sous le nom de « Purge LGBT ». En juin 2018, une entente historique a été conclue, comprenant un règlement global de 145 millions de dollars (M\$), dont 110 M\$ pour les victimes de la Purge LGBT. Le Fonds Purge LGBT gère un règlement de 23 M\$ pour soutenir la réconciliation et la commémoration de la Purge LGBT.

ACC travaille en collaboration avec Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et le Fonds Purge LGBT afin de cerner et de régler les problèmes systémiques auxquels sont confrontés les vétérans et les vétérans 2ELGBTQI+.

ACC s'est engagé à créer un espace pour renforcer les liens avec la communauté des vétérans 2ELGBTQI+, notamment en organisant la table ronde virtuelle historique sur les vétérans 2ELGBTQI+ en 2020 et en dirigeant la mise en œuvre de services inclusifs pour assurer la représentation des vétérans transgenres et de diverses identités de genre et de leur famille.

En 2023, ACC a organisé le Forum des vétérans et des vétérans 2ELGBTQI+, tenu les 9 et 16 février. Le Forum avait pour but de permettre à ACC de continuer à valoriser les expériences des vétérans sous-représentés et d'encourager les discussions et l'établissement de liens avec les intervenants en vue de répondre aux besoins des vétérans et des vétérans 2ELGBTQI+. Ce forum s'appuyait sur le Forum des vétérans de 2020, la Table ronde sur les vétérans 2ELGBTQI+ de 2020 et le Forum des vétérans de 2019.

En avril 2024, ACC a envoyé la toute première délégation de vétérans 2ELGBTQI+ en France et en Belgique pour visiter des lieux historiques et participer à des événements commémoratifs. Composée de membres de Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et du Fonds Purge LGBT, la délégation a notamment participé à une cérémonie de la bataille de la crête de Vimy le 9 avril pour rendre hommage à tous les vétérans 2ELGBTQI+ de la Première Guerre mondiale, et en particulier à Frederick Hardy, dont le nom est inscrit sur le monument.

En août 2024, en partenariat avec Vétérans Arc-En-Ciel du Canada et le Fonds Purge LGBT, ACC a organisé le premier Forum annuel des vétérans 2ELGBTQI+. L'événement a eu lieu à Fredericton, au

Nouveau-Brunswick, les 28 et 29 août. Le rapport sommaire sur ce forum a été publié en janvier 2025.

SERVICE EN TEMPS DE GUERRE

- Le gouvernement est reconnaissant du dévouement de tous les membres et vétérans des Forces armées canadiennes.
- Il n'existe aucune disposition dans la législation actuelle qui autorise à désigner une période de service comme service en temps de guerre.
- Depuis la guerre de Corée, le service dans les conflits, opérations et déploiements à haut risque, est désigné par le ministre de la Défense nationale comme service de service spécial.
- Cette classification ne témoigne pas d'un moindre respect pour le service des militaires et des vétérans de l'ère moderne, ni d'un moindre degré de risque de la part de ceux qui sont en déploiement.
- La reconnaissance publique des membres actifs et des vétérans des FAC de toutes les époques et de tous les conflits revêt une grande importance pour la société canadienne.
- Le gouvernement est déterminé à reconnaître le service des vétérans de l'ère moderne.
- En participant à des consultations continues, le ministère recueillera les points de vue des organismes de vétérans et des vétérans individuels afin de s'assurer que leur voix est entendue dans l'élaboration des moyens les plus efficaces et les plus significatifs de reconnaître le service et les sacrifices des vétérans du Canada.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Type de service – Service en temps de guerre et service spécial

- Le service durant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée est inclus dans la *Loi sur les pensions* comme service en temps de guerre.
- Le service dans les autres conflits, opérations et déploiements où les membres et vétérans des Forces armées canadiennes ont été exposés à des niveaux de risque plus élevés que la normale, est désigné par arrêté du ministre de la Défense nationale, en consultation avec le ministre des Anciens Combattants, comme « zone de service spécial » ou « opération de service spécial » – communément appelé « service spécial » – sous l'autorité de la *Loi sur le bien-être des vétérans*.
- Outre le golfe Persique, le service dans les Balkans et en Afghanistan a été classé par arrêté du ministre de la Défense nationale comme « service spécial ».
- Le fait de changer la catégorie des personnes ayant servi dans le golfe Persique de « service spécial » à « service en temps de guerre » n'entraînerait pas une modification des avantages offerts.

Avantages d'Anciens Combattants Canada auxquels les vétérans de la guerre du Golfe sont admissibles

- Selon la date à laquelle ils ont présenté leur demande d'avantages, les militaires et les vétérans ayant servi dans le golfe Persique peuvent être admissibles à la fois au titre de la *Loi sur les pensions* et de la *Loi sur le bien-être des vétérans*.
- Ceux qui ont présenté leur demande le 1er avril 2006 ou après cette date sont admissibles au titre de la *Loi sur le bien-être des vétérans*. Les personnes qui ont présenté une demande avant le 1er avril 2006 et qui ont reçu une décision continuent de bénéficier de certains droits en vertu de la *Loi sur les pensions* en ce qui concerne l'affection pour laquelle elles ont reçu cette décision.

Gouvernement du Canada et les vétérans de la guerre du Golfe

- Le 20 juin 2025, le Comité permanent des anciens combattants (ACVA) a publié le rapport intitulé « *La guerre du golfe Persique était une guerre* ». Ce rapport contient cinq recommandations visant à répondre aux demandes des vétérans du golfe Persique, qui souhaitent une plus grande reconnaissance de leur rôle durant ce conflit, tant en termes de commémoration de leurs efforts que de compensation financière.
- La réponse officielle du gouvernement à ce rapport doit être déposée au Parlement d'ici le 10 octobre 2025.

CONTEXTE

- Une pétition sur cette question a été déposée à la Chambre des communes en juin 2023.
 - Le ministre de la Défense nationale a déposé la réponse en août 2023 ([Pétition e-4399 - Pétitions](#)).
- Un rapport sur cette question a été présenté par le Comité permanent des anciens combattants en juin 2025, intitulé « La guerre du Golfe persique était une guerre ». Il faisait suite à une étude menée par le comité en 2024 lors de la législature précédente.
 - La réponse du gouvernement à ce rapport est attendue pour le 10 octobre 2025.

PLAN MINISTÉRIEL 2025-2026

- Le plan ministériel 2025-2026 (publiée le 17 juin 2025) définit les priorités du ministère pour l'exercice et donne un aperçu des travaux importants que nous entreprendrons.
- Plus de 90 % des 7,8 milliards de dollars de dépenses prévues pour 2025-2026 seront consacrés aux paiements destinés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires des programmes.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Prestations d'invalidité et délais de traitement**

- Réduction de 72 % des arriérés depuis 2020. Des milliers des vétérans reçoivent désormais des décisions plus rapidement
- Un financement de 164,4 millions de dollars (novembre 2023) permet à ACC de conserver son personnel qualifié jusqu'en mars 2026, ce qui permet de maintenir les progrès réalisés
- Rationalisation des consultations médicales et amélioration de la formation des décideurs afin d'accélérer les décisions. Utilisation accrue de l'automatisation et des outils modernisés afin que le personnel puisse se concentrer sur les cas complexes

Avantages, services et soutien

- La priorité reste la réduction des délais de traitement grâce à diverses initiatives telles que l'utilisation de solutions numériques et la rationalisation des processus afin d'accélérer la prise de décision. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, d'autres travaux sont en cours
- Introduction d'approches innovantes telles que la prescription sociale, qui met les clients en relation avec divers services communautaires non cliniques visant à améliorer leur santé et leur bien-être général.

Effectif (ETP)

- La réduction prévue des ETP en 2026-2027 reflète la fin du financement temporaire et non une réduction des services.
- Le financement temporaire des prestations d'invalidité se poursuivra jusqu'en mars 2026, et celui de la gestion des cas jusqu'en mars 2027, afin d'assurer la continuité du soutien pendant la transition.

Dépenses prévues

- Bien que les dépenses prévues semblent diminuer en 2026-2027, les prévisions actualisées indiquent que la demande continuera d'augmenter.
- Les plans futurs seront ajustés pour tenir compte de l'augmentation des besoins, afin que les dépenses restent conformes aux niveaux de 2025-2026. Les prestations versées aux vétérans restent entièrement protégées et ne seront pas réduites.

Enquête sur la santé des anciens combattants canadiens (ESACC)

- ESACC lancé en 2022 pour remplacer l'Enquête sur la vie après le service militaire (EVASM). Il inclut désormais tous les vétérans, et non plus seulement ceux démobilisés après 1998.
- S'aligne sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes afin de

permettre de meilleures comparaisons avec la population générale. Sera menée tous les deux ans (prochain cycle à la fin de 2024), ce qui permettra à ACC d'obtenir des données plus récentes et représentatives pour orienter ses politiques et ses services.

Commémoration

- La construction du monument national dédié à la mission du Canada en Afghanistan est une priorité, et les travaux devraient débuter à la fin du printemps ou au début de l'été 2025.

CONTEXTE

Le Plan ministériel 2025-2026 donne aux parlementaires et aux Canadiens une vision claire des résultats que le ministère des Anciens Combattants Canada (ACC) vise à atteindre et de la façon dont les ressources seront utilisées pour aider les vétérans et leurs familles. Il est déposé chaque année au Parlement et publié en ligne afin d'assurer la transparence et la responsabilisation.

Les points saillants du plan 2025-2026 comprennent:

Avantages, services et soutien

Réduire les délais de traitement des prestations d'invalidité grâce à la dotation en personnel, à l'automatisation et à l'amélioration du Mon dossier ACC.

Élargir les services de santé mentale, y compris la thérapie en ligne et le soutien aux personnes atteintes du syndrome de stress post-traumatique, et améliorer l'accès pour les femmes, les Autochtones et les vétérans mal desservis.

Améliorer le soutien financier en mettant à jour la prestation de remplacement du revenu, le Fonds d'urgence pour les vétérans et les systèmes d'ACC.

Soutenir la réadaptation, les services professionnels et l'emploi grâce à La Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéranes et à des services de transition améliorés.

Renforcer l'engagement communautaire grâce à des réseaux de soutien par les pairs et au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille.

Intensifier les efforts pour lutter contre l'itinérance des vétérans et améliorer l'accessibilité des logements.

Commémoration

Commémoration d'anniversaires importants : 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, de la libération des Pays-Bas et du jour de la victoire sur le Japon ; 25e anniversaire du rapatriement du soldat inconnu ; 100e anniversaire du mémorial de Beaumont-Hamel.

Début de la construction du Monument national dédié à la mission du Canada en Afghanistan en 2025.

Ombudsman des vétérans

Rationalisation du processus décisionnel et du traitement des plaintes pour des résultats plus rapides et plus équitables.

Élargir la portée grâce à des assemblées publiques, des événements et les réseaux sociaux afin de sensibiliser et de susciter le soutien.

Collaborer avec ACC pour traiter les plaintes et promouvoir l'équité dans la prestation des services.

Services internes

Modernisation des technologies et des outils, y compris les tests d'IA, afin d'améliorer les processus liés aux services et à l'accès à l'information.

Promouvoir le développement durable grâce à des initiatives d'approvisionnement écologique et de réduction des émissions.

Promouvoir un milieu de travail sain et inclusif et renforcer le recrutement grâce à une stratégie axée sur les vétérans.

Améliorer la communication, l'engagement des parties prenantes et la reconnaissance de la diversité des vétérans.

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS MINISTÉRIELS 2023-2024

- Le Rapport sur les résultats ministériels (RRM) décrit ce que nous avons accompli et les résultats obtenus en matière de santé et de bien-être des vétérans en 2023-2024 (présenté au Parlement le 17 décembre 2024).
- Nous avons amélioré la manière dont nous fournissons les avantages et les programmes, en plus de simplifier nos processus, tout en continuant à travailler sur notre principale priorité, à savoir la réduction des délais de traitement pour les vétérans.
- Nous continuons de mettre l'accent sur l'amélioration de la santé, du bien-être et de la sécurité financière des vétérans et de leur famille, tout en reconnaissant les réalisations de ceux et celles qui ont servi et en leur rendant hommage.
- Plus de 90 % des 6,1 milliards de dollars dépensés en 2023-2024 représentent des paiements versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires de programmes.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

- Réduction de l'arriéré des demandes de prestations d'invalidité de 75 % depuis 2020.
- En date de mars 2024, 69 % des décisions relatives aux prestations d'invalidité ont été prises dans le délai cible de 16 semaines (par rapport à 30 % en 2020-2021).
- Le Ministère employait 3 673,3 équivalents temps plein, y compris de nombreuses nouvelles embauches, dont la plupart fournissaient des services directs aux vétérans et à leur famille.
- Plus de 690 millions de dollars ont été dépensés en avantages médicaux pour aider environ 87 000 vétérans à obtenir des médicaments sur ordonnance, des soins dentaires, des services d'audiologie, des soins de la vue et des services de soins infirmiers.
- Nous avons soutenu des initiatives de logement pour les vétérans sans-abri par l'intermédiaire du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, qui fournit un financement de 79,1 millions de dollars pour fournir des suppléments au loyer et d'autres formes d'aide.
- Plus de 1,2 milliard de dollars ont été versés à des vétérans, survivants et orphelins dans le cadre du programme de prestation de remplacement du revenu, afin de les aider à se rétablir financièrement, à se réadapter et à reprendre une vie normale après leur service militaire.
- Nous avons fourni une aide financière essentielle à 1 053 reprises pour aider 842 vétérans et leur famille en versant plus de 1,6 million de dollars pour couvrir les besoins de base, tels que le logement, la nourriture et les vêtements par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour les vétérans (FUV).
- Nous avons versé un financement pour soutenir 2 060 vétérans qui reçoivent des soins de longue durée, ce qui a englobé les soins et des programmes et services améliorés, et a aidé les vétérans à payer leurs frais mensuels d'hébergement et de repas.
- Nous avons versé 29 millions de dollars en allocations pour études et formation (AEF) à plus de 2 000 vétérans afin de les aider à obtenir une nouvelle certification, un diplôme ou une formation supplémentaire.
- La préférence des participants a été prise en compte, car 57 % des services offerts par les cliniques BSO sont fournis virtuellement.
- Nous avons organisé des webinaires virtuels trimestriels mettant en relation les vétérans et les employeurs et attirant entre 800 et 1 000 participants à chaque séance. 3 600 participants ont assisté à quatre webinaires comprenant 111 présentations de 80 employeurs.

- Nous avons distribué plus de 4,4 millions de produits d'apprentissage commémoratifs partout au Canada au cours des semaines menant à la Semaine des vétérans.
- Nous avons approuvé un financement destiné à 176 initiatives dans le cadre du Programme de partenariat pour la commémoration, dont 15 nouveaux monuments communautaires commémoratifs de guerre, 18 restaurations et ajouts majeurs à des monuments actuels, sans oublier 143 initiatives d'engagement communautaire.

CONTEXTE

Le RRM 2023-2024 fournit aux parlementaires et aux Canadiens de l'information sur ce que nous avons accompli et sur la manière dont nous avons atteint les résultats que nous voulions obtenir au cours de l'exercice par rapport aux plans établis dans notre Plan ministériel 2023-2024. Le RRM est généralement présenté et publié environ 18 mois après la présentation du plan ministériel de l'année correspondante.

Voici les faits saillants du Rapport 2023-2024 présenté cette année:

- Nous avons réalisé des progrès considérables en matière de simplification des opérations et de prestation de services plus rapides et plus efficaces aux vétérans et à leur famille. Malgré une augmentation de 78 % des demandes de prestations d'invalidité depuis 2015-2016, nous avons réduit l'arriéré des demandes de prestations d'invalidité de 75 % entre 2020 et 2024 grâce à l'aide de personnel temporaire supplémentaire.
- Cette augmentation de personnel, jumelée aux efforts déployés pour lancer de nouvelles technologies novatrices et élargir notre sensibilisation, nous a permis de répondre à la demande et d'améliorer régulièrement le pourcentage de décisions relatives aux prestations d'invalidité rendues dans le délai cible de 16 semaines.
- Nous avons obtenu des ressources supplémentaires grâce à un investissement de 164,4 millions de dollars qui nous permet de poursuivre nos progrès et de maintenir la dynamique de réduction de l'arriéré. Ce financement permettra de prolonger les contrats des employés qui traitent les demandes de prestations d'invalidité jusqu'en mars 2026. Il permettra également de prolonger jusqu'en mars 2027 les postes des gestionnaires de cas et des autres employés de première ligne qui aident les vétérans et gèrent les cas.
- Nous avons amélioré les programmes destinés aux membres libérés pour raisons médicales et à leur famille, en partenariat avec les Services de bien-être et de moral des Forces canadiennes. Ces mesures de soutien comprennent des services de gestion de crise 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, des programmes de transition spécialisés et un soutien familial traditionnel.
- Nous avons élargi nos activités de sensibilisation au-delà des visites obligatoires dans les collectivités du Nord pour y inclure le Nord du Québec, le Nord de Terre-Neuve-et-Labrador et les collectivités autochtones.
- Nous avons appuyé des initiatives de soutien au logement par l'entremise du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille (FBVF) qui aident les vétérans à trouver un logement sûr et stable. Nous avons financé 23 projets, totalisant 945 000 \$, axés sur ces efforts.
- Nous avons dirigé une délégation aux Jeux Invictus de 2023 qui se sont déroulés à Düsseldorf, en Allemagne. Équipe Canada, composée de trente-deux membres,

dont des vétérans et des membres du service actif, a participé à dix sports adaptés échelonnés sur huit jours.

- Nous avons publié un vaste dossier Web sur les Canadiens 2ELGBTQI+ en uniforme, qui offre une perspective historique sur la discrimination et les préjudices subis par les membres de cette communauté qui ont servi dans les FAC, et qui reconnaît également leurs importantes contributions à l'histoire militaire du Canada.

RÉSULTATS RELATIFS AUX NORMES DE SERVICE DE 2023-2024

- Les normes de service font partie de l'engagement d'ACC à fournir des services de qualité aux vétérans, aux anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et à leur famille.
- Ces normes de service indiquent aux vétérans le temps d'attente habituel pour l'obtention d'un service ou la prise d'une décision dans un contexte opérationnel normal.
- Au cours de l'exercice 2023-2024, ACC a respecté ou dépassé les attentes pour 18 de ses 25 normes de service publiées (72 %).
- ACC est conscient du fait qu'à l'heure actuelle, les délais de traitement des demandes de prestations d'invalidité demeurent inacceptables, et la réduction de ces délais demeure une priorité absolue. Le Ministère a fait beaucoup de progrès, mais il a encore du travail à accomplir.
- En publiant ces résultats, ACC fait preuve de transparence quant à ses progrès en matière de réduction des délais de traitement des demandes de prestations d'invalidité.
- Les résultats relatifs aux normes de service de 2023 2024 ont été publiés en externe le 30 janvier 2025.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

- Les résultats de fin d'exercice de 2023-2024 révèlent qu'ACC a atteint ou dépassé 18 cibles sur les 25 normes de service mesurées, ce qui représente une augmentation par rapport aux 17 cibles atteintes au cours de l'exercice précédent.

Prestations d'invalidité:

- Plusieurs facteurs ont une incidence sur la capacité d'ACC à respecter ses normes de service, notamment l'augmentation du nombre de demandes de prestations d'invalidité.
- Entre 2015-2016 et 2023-2024, ACC a enregistré une augmentation de 78 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité, ce qui a eu une incidence sur sa capacité de répondre aux normes de service.
- Depuis 2019-2020, il a triplé son rendement en lien avec les premières demandes (lequel est passé de 23 % à 69 % en 2023-2024).

Délais de traitement des prestations d'invalidité :

- Au cours de l'exercice 2023-2024, le Ministère a réalisé des progrès importants dans la réduction des délais de traitement. En effet, du printemps 2020 jusqu'à la fin de l'exercice 2023-2024, ACC a réduit son arriéré de 75 %.
- En 2023-2024, le délai de traitement moyen des premières demandes était de 20,2 semaines, une diminution par rapport au délai de traitement moyen de 28,1 semaines en 2022-2023 et de 39,7 semaines en 2021-2022.
- Entre 2015-2016 et 2023-2024, Anciens Combattants Canada a constaté une augmentation de 78 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité. Malgré cette augmentation, il a accompli des progrès considérables quant au respect de la norme de service relative aux prestations d'invalidité en 2023-2024, puisque 69 % des premières demandes ont été traitées selon le délai standard (16 semaines).

De plus :

- ACC a embauché, pour le traitement des demandes de prestations d'invalidité, du personnel dont l'emploi a été prolongé jusqu'en mars 2026 grâce à un [investissement de 139,6 millions de dollars](#) annoncé en février 2022.
- Afin d'améliorer davantage les délais de traitement, le gouvernement [a annoncé un financement supplémentaire de 164,4 millions de dollars](#) le 3 novembre 2023. Une partie de ces fonds aidera ACC à maintenir en poste du personnel formé temporaire qui se consacre au traitement des demandes de prestations d'invalidité, et ce, pendant deux années supplémentaires, jusqu'en mars 2026.

Le Ministère continuera à tout mettre en œuvre pour atteindre sa norme de services relativement aux prestations d'invalidité.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada dispose d'un ensemble de normes de service pour mesurer et communiquer le niveau de service qu'il offre à ses clients et les délais prévus en lien avec ses programmes et avantages. Les résultats sont publiés à la fois dans l'InfoBase du GC ([Normes de service d'ACC](#)) et sur le site Web externe d'ACC ([Normes de service – Anciens Combattants Canada](#)).

Rappelons que les normes de service sont les engagements externes qu'ACC prend à l'égard des vétérans et du public canadien. Elles diffèrent des mesures de rendement internes que le Ministère utilise pour surveiller le rendement de ses programmes.

Dans le cadre de son engagement continu à l'égard des vétérans et des autres personnes qu'il sert, ACC doit établir et tenir à jour des normes de service précises, fondées sur les commentaires des clients, représentatives de son rendement réel et conformes à la Politique sur les services et le numérique du Conseil du Trésor. Aux termes de cette nouvelle politique, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020, les ministères doivent veiller à ce que les services soient assortis de normes exhaustives et transparentes axées sur le client, de cibles connexes et d'information sur le rendement pour tous les modes de prestation de services utilisés. Des travaux sont en cours au sein du Ministère en vue de la mise en œuvre de cette exigence et d'autres exigences.

Le Ministère examine régulièrement ses normes de service pour s'assurer qu'elles sont utiles aux vétérans et aux autres clients. Grâce à cet examen, aux commentaires de vétérans et à l'évolution des programmes et des avantages d'ACC, il s'attend à ce que plusieurs normes de service soient revues et à ce que de nouvelles soient ajoutées au fil du temps.

Délais de traitement

- En 2023-2024, le délai de traitement moyen des premières demandes était de 20,2 semaines, ce qui représente une réduction par rapport à 2022-2023 (28,1 semaines) et à 2021-2022 (39,7 semaines).
- De 2015-2016 à 2023-2024, le nombre de demandes de prestations d'invalidité a augmenté de 78 %, ce qui a eu une incidence sur la capacité d'ACC à respecter ses normes de service. Cependant, avec le soutien de ressources temporaires supplémentaires, dont l'emploi est prolongé jusqu'en mars 2026, le Ministère a réalisé des progrès considérables : depuis 2019-2020, il a triplé son rendement en lien avec les premières demandes (qui est passé de 23 % à 69 % en 2023-2024).
- Un traitement accéléré est prévu pour les demandes qui concernent des personnes à risque sur le plan médical (p. ex. soins palliatifs, âge avancé) ou ayant des besoins immédiats non satisfaits en matière de santé, attribuables au problème de santé faisant l'objet de la demande.

RAPPORTS 2024 DU BUREAU DE L'OMBUD DES VÉTÉRANS (RAPPORT ANNUEL 2024-2025/ PLEINS FEUX 2025)

- Anciens Combattants Canada apprécie le travail et le dévouement de l'Ombud des vétérans et de son personnel.
- Nous accueillons favorablement le rapport et les recommandations de l'Ombudsman et nous travaillerons en collaboration avec le BOV pour continuer à améliorer le soutien que nous offrons aux vétérans et à leurs familles.
- Nous demeurons déterminés à réduire les délais de traitement des prestations d'invalidité et à éliminer les iniquités auxquelles sont confrontés les vétérans et leurs familles.
- Nous travaillons à faire en sorte que les vétérans reçoivent les soins de qualité qu'ils attendent et qu'ils méritent.
- Nous continuerons de collaborer avec l'Ombud et son bureau pour déterminer les possibilités d'amélioration.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Rapport annuel 2024-2025**

Le rapport annuel 2024-2025 a été publié le 17 juin 2025. Il résume les mesures prises par le Bureau de l'ombudsman des vétérans (BOV) pour aider les vétérans et leurs familles à résoudre des problèmes précis. Il présente également certaines des préoccupations les plus courantes de la communauté des vétérans et recommande des façons dont Anciens Combattants Canada (ACC) peut y répondre.

En 2024-2025, le BOV a reçu un total de 1 848 demandes :

- 1 569 plaintes :
 - 496 dossiers du BOV ont été transmis à ACC ;
 - 500 dossiers ont été examinés ;
 - 177 dossiers étaient hors de leur compétence ;
 - 396 évaluations n'ont pas été amorcées.
- 279 demandes d'information.

Le BOV a pu enquêter sur 93 % des plaintes dans un délai de 60 jours.

Bulletin Pleins feux 2025

- Publié le 4 septembre 2025.
- Décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'OVO tout au long de ses enquêtes systémiques.

État des 107 recommandations dans le bulletin pleins feux au 31 mars 2025 :

- 46 recommandations ont été mises en œuvre ;
- 8 recommandations sont partiellement mises en œuvre ;
- 2 recommandations sont en cours de mise en œuvre ;
- 2 nouvelles recommandations ne sont pas encore suivies ;
- 17 recommandations n'ont pas été mises en œuvre ;
- 32 recommandations ne sont plus suivies (c.-à-d. qu'elles ne sont plus pertinentes).

Au 31 mars 2025, 75 % des recommandations actuellement suivies ont fait l'objet de mesures (mises en œuvre entièrement ou partiellement, ou en cours).

CONTEXTE

Rapport annuel 2024-2025

Le rapport annuel 2024-2025 du Bureau de l'ombudsman des vétérans a été publié le 17 juin 2025. Il résume les mesures prises par le BOV pour aider les vétérans et leurs familles à répondre à des besoins particuliers. Il met également en lumière les efforts du BOV pour influencer des changements au sein de la communauté des vétérans dans son ensemble.

Les domaines de préoccupation comprennent :

- Le manque d'accès des vétérans à des médecins et les répercussions sur leurs demandes ;
- Le refus des médecins de famille et des spécialistes de remplir les formulaires complexes d'ACC ;
- Le soutien en santé mentale pour les familles ;
- Les survivants recevant des renseignements erronés de la part d'ACC, ce qui nuit à leur admissibilité à certains avantages.

Le rapport met également en lumière les rapports et recommandations de l'année précédente, y compris les faits saillants de 2024 et deux nouvelles recommandations concernant l'équité dans le remboursement des soins supplémentaires aux personnes à charge dans le cadre du programme de réadaptation.

Bulletin Pleins feux 2025

Le bulletin pleins feux suivent les progrès d'ACC dans la mise en œuvre des recommandations du BOV depuis 2007. Chaque recommandation reflète une préoccupation du BOV selon laquelle une loi, un processus ou une procédure présente une iniquité ou une injustice systémique.

Le rapport 2024-2025 :

- Reconnaît les progrès d'ACC dans la résolution des inégalités entre les sexes liées aux demandes pour dysfonction sexuelle découlant de troubles psychiatriques ;
- Soulève des préoccupations concernant l'accès au soutien en santé mentale pour les familles des vétérans, qui dépend de la participation du vétéran au traitement, ce qui n'est pas toujours possible ;
- Met en question la section « Parents » de la politique des avantages pour soins à domicile du PAV, qui suppose de façon injuste que les proches vivant avec le vétéran effectueront les tâches ménagères ou d'entretien extérieur ;
- En ce qui concerne l'indemnité pour douleur et souffrance (IDS), le rapport demande à ACC de :
 - Résoudre une iniquité perçue pour les vétérans célibataires sans enfants à charge, qui auraient reçu plus d'argent avec un paiement unique qu'avec

des versements mensuels, s'ils avaient choisi l'option forfaitaire avant leur décès ;

- En attendant une solution, veiller à ce que les vétérans reçoivent des renseignements clairs sur ce qui se passe s'ils décèdent sans avoir choisi l'option forfaitaire.

DONNÉES DU RECENSEMENT SUR LES VÉTÉRANS

- Le recensement de 2021 comprenait, pour la première fois depuis 1971, une question sur le service militaire.
- Un identifiant « vétéran » dans le formulaire détaillé du recensement de 2026.
- Les données du recensement combleront les principales lacunes dans notre compréhension de la population des vétérans, notamment au sujet du nombre de vétérans vieillissants et de vétérans autochtones et les informations sur la composition des familles des vétérans.
- Anciens Combattants Canada a travaillé avec Statistique Canada pour dresser un Portrait contemporain des vétérans canadiens afin de renforcer l'impact des programmes et des services, en particulier pour les vétérans qui étaient auparavant sous-représentés.

FAITS ET CHIFFRES EN BREF

Ce que nous savons jusqu'à présent sur les vétérans d'après les données du recensement de 2021:

- 461 240 anciens combattants canadiens au 11 mai 2021.
- 16,2 % des vétérans étaient des femmes; 83,8 % étaient des hommes.
- L'âge moyen des vétérans était de 59,1 ans, contre 61,7 ans pour les hommes.
- 33 420 étaient âgés de 85 ans ou plus.
- 67,0 % étaient mariés ou en union libre.
- 22,1 % avaient un diplôme universitaire ou supérieur.
- Le taux de chômage était de 8,9 %.
- 11,5 % avaient un revenu inférieur au seuil de la mesure de faible revenu (MFR).
- 28,1 % ont déclaré « toujours avoir des difficultés » dans leurs activités quotidiennes.
- 5,4 % avaient des besoins impérieux en matière de logement.
- 23 075 vétérans étaient autochtones, dont 10 950 membres des Premières Nations, 10 440 Métis et 755 Inuits, ainsi que 930 ayant d'autres affiliations ou affiliations multiples.
- Les vétérans autochtones représentaient 5,2 % des vétérans vivant dans des ménages privés.
- La majorité des vétérans autochtones vivent hors réserve (93,3 %), seuls 6,7 % vivant dans une réserve.
- La majorité des vétérans étaient cisgenres (99,7 %), tandis que 0,2 % étaient transgenres et 0,1 % non binaires (ce qui est comparable à la population canadienne dans son ensemble).
- On trouve une concentration plus élevée de vétérans dans les villes suivantes :
 - Belleville (4,5 %), Halifax (4,4 %), Kingston (4,0 %), Fredericton (3,8 %) et Saint John (3,5 %)

CONTEXTE

Le recensement de 2021 comprenant, pour la première fois depuis 1971, une question sur le service militaire.

Question : Cette personne a-t-elle déjà servi dans les forces militaires canadiennes?

- *Oui, actuellement en service dans la Force régulière ou dans la Première réserve.*
- *Oui, mais n'est plus en service dans la Force régulière ou dans la Première réserve.*
- *Non.*

Par rapport à l'identifiant « vétéran » du recensement de 2021, la version 2026 fournit des informations plus détaillées sur le type de service dans les Forces armées canadiennes (FAC) en permettant aux répondants de préciser s'ils ont servi – ou servent actuellement – dans la Force régulière, la Force de réserve ou « Autre » (réponse manuscrite).

Conjointement avec d'autres questions du recensement de 2026 (p. ex. statut d'Autochtone, statut de minorité visible, sexe à la naissance, genre, langues, etc.), cette différenciation permettra d'effectuer des analyses exhaustives de l'échantillon de la population des vétérans canadiens, stratifiées selon toutes les sous-populations de vétérans d'intérêt et désagrégées selon le type de service dans les FAC.

La question relative à l'identifiant des vétérans dans le recensement de 2026 est formulée comme suit :

*31. Cette personne a-t-elle déjà servi dans les forces militaires canadiennes?
N'incluez pas le service en tant que cadet (programme pour les jeunes).*

- *Oui, sert actuellement dans les forces militaires canadiennes. De quel type de service s'agit-il ? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*
 - ☐ Force régulière*
 - ☐ Force de réserve*
 - ☐ Précisez autre type de service*
- *Oui, mais ne sert plus dans les forces militaires canadiennes. De quel type de service s'agissait-il ? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.*
 - ☐ Force régulière*
 - ☐ Force de réserve*
 - ☐ Précisez autre type de service*
- *Aucun service dans les forces militaires canadiennes*

Un contenu nouveau et actualisé du Recensement de 2026 appuiera les analyses comparatives entre les vétérans de la Force régulière et ceux de la Force de réserve selon

de nombreux indicateurs d'intérêt, notamment l'état de santé général, l'itinérance, l'orientation sexuelle, les activités de la vie quotidienne et la situation sur le marché du travail.

LITIGES D'ANCIENS COMBATTANTS CANADA

- Les vétérans du Canada méritent toute notre reconnaissance et tout notre respect pour leur service.
- Anciens Combattants Canada s'engage à veiller à ce que les vétérans et leur famille obtiennent les avantages et le soutien dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin.
- Parfois, des vétérans et leur famille estiment que nous n'avons pas fait ce qu'il fallait. Ils ont le droit d'intenter des actions en justice pour régler leurs problèmes et nous respectons ce processus.
- Nous encourageons fortement les vétérans et leur famille à communiquer avec nous s'ils ont des questions ou s'ils ont besoin de soutien pour que nous puissions travailler ensemble à trouver des solutions à leurs problèmes.
- Anciens Combattants Canada continuera de prendre des mesures pour renforcer le soutien offert aux vétérans et à leur famille.

DES FAITS ET CHIFFRES EN BREF**ACC répond aux poursuites judiciaires intentées par les vétérans.**

- À l'instar de tous les Canadiens, les vétérans peuvent se prévaloir de tous les moyens qui sont à leur disposition, y compris le recours aux tribunaux, s'ils estiment que les programmes du gouvernement ne sont pas adéquats. Si une action en justice a des répercussions importantes pour le gouvernement du Canada, ce dernier a l'obligation de se défendre contre toutes les demandes qui ne sont pas fondées en droit canadien.

Règlement à l'amiable ou litige

- Nos lois, nos règlements et nos politiques sont les pierres angulaires du soutien pour les vétérans et leur famille. Anciens Combattants Canada a l'obligation de fournir ce soutien en se conformant aux lois et aux règlements mis en place par le Parlement. Bien que l'on privilégie, dans la mesure du possible, les ententes négociées et les résultats qui en découlent, il y a des situations où le gouvernement a l'obligation de se défendre contre les demandes non fondées.

CONTEXTE

Anciens Combattants Canada (ACC) participe actuellement à plusieurs actions en justice, y compris des recours collectifs, les actions judiciaires, des examens judiciaires et des plaintes liées aux droits de la personne concernant précisément les avantages et les services du Ministère, ou pour lesquels ACC est une partie intéressée.

Le Ministère travaille de près avec le ministère de la Justice et le procureur général du Canada. Ce dernier assume la responsabilité de tous les litiges pour ou contre l'État, un ministère ou des mandataires de la Couronne.

Comme ces affaires sont actuellement devant les tribunaux, il serait inapproprié de la commenter davantage.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES – BUDGET MINISTÉRIEL 2025-2026

- Le Budget principal des dépenses d'Anciens Combattants Canada témoigne de l'engagement continu du gouvernement envers les vétérans à rétablir l'accès essentiel aux services et à améliorer la sécurité financière et l'autonomie à long terme des vétérans malades et blessés, et de leur famille.
- Plus de 94 % du budget du Ministère représente des paiements qui sont versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires des programmes.
- Le budget du Ministère tient compte des mesures que nous avons prises dans le passé pour nous assurer que les vétérans canadiens et leur famille sont traités avec soin, compassion et respect.
- Le Budget principal des dépenses de 2025-2026 prévoit des fonds de 7,8 milliards de dollars pour ACC.
- Ces contributions en faveur des anciens combattants constituent un élément important pour atteindre les objectives du Canada au sein de l'OTAN.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES

Croissance globale du budget

- Augmentation de 1,62 milliard de dollars (26 %) par rapport au budget principal de 2024-2025.
- 94 % du budget d'ACC est consacré aux paiements versés aux anciens combattants, à leurs familles et à d'autres bénéficiaires.

Facteurs à l'origine de l'augmentation du budget

- Ajustements annuels des programmes en fonction de la demande (quasi-législatifs)
- Financement des conventions collectives nouvellement signées
- Entente de règlement du recours collectif Manuge
- Centre Juno Beach, Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leur famille, et recherche
- Services de télémédecine
- Initiatives publicitaires

Soutien aux anciens combattants

- La majorité du financement est consacrée aux prestations et aux services destinés aux anciens combattants
- Les programmes sont axés sur la demande (quasi-législatifs) : ils garantissent que tous les anciens combattants admissibles reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit
- Les budgets sont mis à jour chaque année afin de refléter la demande prévue

Gestion de l'augmentation de la demande

- Si le nombre d'anciens combattants ayant besoin de prestations ou de services est supérieur aux prévisions, les budgets peuvent être augmentés au cours de l'année par le biais de demandes soumises au Conseil du Trésor

Indemnisation pour douleur et souffrance – programme ayant connu la plus forte augmentation

- Augmentation de **687 millions de dollars** en 2025–26, due à :
 - Un plus grand nombre d'anciens combattants qui demandent de l'aide
 - Un traitement et une production plus rapides
 - Un plus grand nombre d'anciens combattants qui choisissent de recevoir des paiements forfaitaires

CONTEXTE

Le Budget principal des dépenses 2025-2026 fournit à Anciens Combattants Canada un financement de 7,83 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1,62 milliard (26 %) par rapport au Budget principal des dépenses de l'exercice dernier (2024-2025).

Le Budget principal des dépenses 2025-2026 tient compte des ajustements suivants :

- ajustements annuels quasi législatifs du programme;
- financement lié aux nouvelles conventions collectives signées;
- financement lié à l'entente de règlement du *recours collectif Manuge*;
- financement lié au Centre Juno Beach, au Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille et à la recherche;
- financement lié aux services de télémédecine; et
- financement lié à la publicité.

L'augmentation nette de 1,62 milliard de dollars comprend les éléments suivants :

- Augmentation de **625 millions de dollars** du crédit 1 (fonctionnement) :
 - Autres services de santé achetés : augmentation de 280 millions de dollars en raison de la hausse générale des clients et des dépenses en traitements/soins de santé.
 - ABS (Affectation à but spécial) liées à *Manuge* : 275 millions de dollars – nouveau financement pour respecter l'obligation dans l'entente de règlement définitive du *recours collectif Manuge*.
 - Services de soutien aux vétérans : Augmentation de 50 millions de dollars en raison des prévisions actualisées du nouvel entrepreneur en réhabilitation.
 - Fonctionnement ordinaire : augmentation de 19 millions de dollars en raison du financement pour les négociations collectives, l'excellence du service (gestion de cas) et le *recours Manuge*, contrebalancée par une réduction attribuable à l'initiative visant à réduire les dépenses du gouvernement.
 - Initiatives de publicité : 2 millions de dollars reçus pour le financement de la publicité.
- Augmentation de **985 millions de dollars** du crédit 5 (subventions et contributions) :
 - Augmentation attribuable à la demande accrue et/ou aux dépenses accrues pour les programmes suivants :
 - Indemnités pour douleur et souffrance : 687 M\$
 - Prestation de remplacement du revenu : 229 M\$
 - Entretien ménager et entretien du terrain : 46 M\$
 - Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance : 33 M\$

- Augmentation de **7 millions de dollars** du budget législatif :
 - Régime d'avantages sociaux des employés : augmentation liée à l'exercice d'ajustement annuel, *au recours Manuge* et aux conventions collectives.

FONDS INUTILISÉS

- Les avantages et services offerts aux vétérans combattants sont axés sur la demande; notre modèle de financement garantit que les fonds autorisés spécifiquement pour ces avantages et services sont toujours disponibles pour nos vétérans, peu importe le nombre de vétérans qui se manifestent et le moment où ils se manifestent.
- Notre priorité est d'aider les vétérans. Plus de 94 % du budget du Ministère est consacré aux programmes, aux avantages et aux services destinés aux vétérans, 7,3 milliards de dollars rien que l'année dernière.
- Entre 2015-2016 et 2024-2025, Anciens Combattants Canada a enregistré une augmentation de 92 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité.
- Afin de répondre à cette augmentation et de veiller à ce que les vétérans obtiennent les services et les avantages lorsqu'ils en ont besoin, plus de 11 milliards de dollars ont été investis pour les vétérans depuis 2016.

FAITS ET CHIFFRES SUPPLÉMENTAIRES**Les fonds inutilisés - 2024-25**

- Cette information ne sera disponible qu'à l'automne, dans le cadre des Comptes publics. Cependant, conformément aux années précédentes, tout report de fonds déclaré sera minime par rapport au pouvoir de dépenser d'ACC.

Les fonds inutilisés - 2023-24

- Les fonds inutilisés pour 2023-2024 totalisaient 51 millions de dollars (1% du budget total):
 - 10 millions de dollars – programmes de la pension à vie
 - 2,2 millions de dollars – programmes de pension d'invalidité et d'indemnité d'invalidité.
 - 30 millions de dollars – montants normaux des fonds non dépensés dans 20 programmes quasi législatifs.
 - 8 millions de dollars – budget de fonctionnement.
 - 1,4 millions de dollars - montants normaux des fonds non dépensés dans les programmes non-Quasi législatifs et affectations à but spécial

Les fonds inutilisés - 2022-23

- Les fonds inutilisés pour 2022-2023 s'élevaient à 272 millions de dollars (5 % du budget total):
 - 150 millions de dollars – programmes de la pension à vie pour lesquels la production n'a pas atteint les prévisions.
 - 26 millions de dollars – programmes de pension d'invalidité et d'indemnité d'invalidité.
 - 81 millions de dollars – montants normaux des fonds non dépensés dans 20 programmes quasi législatifs.
 - 13 millions de dollars – budget de fonctionnement.
 - 2 millions de dollars – montants normaux des fonds non dépensés dans 11 programmes non-Quasi législatifs.

Financement temporaire et programmes axés sur la demande

Les fonds retournés au Trésor (fonds non dépensés) pour les programmes quasi législatifs sont accessibles l'année suivante pour financer des programmes destinés aux vétérans, en fonction de la demande. C'est ainsi que fonctionne l'autorisation de dépenser relativement aux programmes quasi législatifs. Les programmes et les services destinés aux vétérans sont financés en fonction des besoins, peu importe quand les vétérans se présentent pour recevoir les avantages

CONTEXTE

Les fonds inutilisés - 2023-24 s'élèvent à 51.6 millions de dollars - environ 44 millions de dollars (85 %) sont des fonds de programme et le reste (15 %) sont des fonds opérationnels.

- 85 % des fonds inutilisés ou non dépensés pour 2023-24 constituent une autorisation de dépenser quasi-statutaire approuvée par le Parlement pour couvrir les coûts des avantages et des services offerts aux anciens combattants.
- Le Ministère n'est pas autorisé à dépenser ces fonds à d'autres fins, ce qui permet de les protéger et de s'assurer qu'ils sont disponibles chaque fois qu'un client se présente et qu'il est jugé admissible.
- Les 15 % restants des fonds non dépensés en 2023-24 ont été approuvés par le Parlement pour couvrir les coûts de fonctionnement du Ministère et ces fonds non dépensés ont été rendus disponibles au cours de l'exercice 2024-25 par l'entremise des mécanismes de financement habituels dont disposent les ministères.
- Par conséquent, 100 % des 51,6 millions de dollars de fonds non dépensés sont encore disponibles pour être dépensés en cas de besoin.

Fonds inutilisés – 2022-2023 (s'élèvent à 272 millions de dollars – environ 260 millions [95 %] pour les programmes et le reste [5 %] pour le fonctionnement)

- 95 % des fonds inutilisés de 2022-2023 sont une autorisation de dépenser quasi législative approuvée par le Parlement pour couvrir les coûts des avantages et des services offerts aux vétérans.
- Le Ministère n'a pas l'autorisation d'utiliser ces fonds à d'autres fins. Ainsi, il préserve ces fonds et s'assure qu'ils sont disponibles lorsqu'un client présente une demande d'avantages et qu'il est jugé admissible.
- Le 5 % restant des fonds inutilisés de 2022-2023 a été approuvé par le Parlement pour couvrir les coûts de fonctionnement du Ministère et ces fonds inutilisés ont été accordés pour l'exercice 2023-2024 au moyen des mécanismes de financement habituels disponibles aux ministères.
- Ainsi, 100 % des 272 millions de dollars en fonds inutilisés sont toujours disponibles, au besoin